



**ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE RACISME,
L'ETHNOCENTRISME ET LE REGIONALISME**

Démocratie et gouvernance - Droits humains et civisme

C/2124 D, Quartier Mènontin, 100m Télévision CANAL3

Compte bancaire N° 020043550216 BSIC

01 BP 2769 Cotonou - Cel. +(229) 97087192/94191613

E-mail : alcrerpara@yahoo.fr , Site Web : WWW.alcrer.org

Compte Twitter : @OngAlcrer

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Décembre 2022

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2022 | 4 |
| A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local | 4 |
| B- Projet des réseaux régionaux de contributeurs au Bénin | 6 |
| C- Projet « Transparence et Redevabilité dans les communes » | 7 |
| D- Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG) | 9 |
| II- SYNTHESE DES ACTIVITES MENEES EN 2022 PROJETS/PROGRAMMES | 12 |
| A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local | 12 |
| B- Projet des réseaux régionaux de contributeurs au Bénin | 24 |
| C- Projet « Transparence et Redevabilité dans les communes » | 28 |
| D- Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG) | 30 |
| III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2022 | 35 |
| A- Activités de médiation et de conseils | 35 |
| B- Contribution aux débats intellectuels | 36 |
| C- Médiatisation des activités | 45 |
| D- Activités des membres du Conseil d'Administration | 48 |
| IV- IMPACTS | 49 |
| V- DIFFICULTÉS RENCONTREES | 51 |
| VI- Leçons apprises | 54 |
| VII- PERSPECTIVES | 56 |
| CONCLUSION | 58 |

INTRODUCTION

L'Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER) est une Organisation de la Société Civile créée au Bénin le 23 décembre 1994 et enregistrée sous le N° 95/020/MISAT/DC D.A.I/ S.A.A.P-ASSOC du 09 Février 1995 au Ministère de l'Intérieur.

ALCRER a pour mission de travailler au progrès socio-économique des hommes et des femmes et à l'amitié entre les peuples à travers la défense des droits humains, la promotion de la culture démocratique et de la bonne gouvernance.

De façon spécifique, ALCRER vise à : lutter contre la corruption et les infractions connexes et l'impunité ; défendre et promouvoir les droits de la personne humaine ; promouvoir la paix et la transparence dans les élections au Bénin et en Afrique ; promouvoir la démocratie participative et œuvrer à l'émergence d'un civisme basée sur l'éthique et le respect de l'Etat de droit.

En tant qu'organisme de défense des droits humains et attaché à la légitimité démocratique, l'ONG ALCRER est préoccupée par le phénomène de « désintermédiation majeure du débat public » et le devenir de la liberté d'expression face à la gouvernance des plateformes de réseaux sociaux.

L'Organisation totalise plus de 27 ans d'expériences de conception, de gestion et de suivi-évaluation de projets/programmes de développement.

L'ONG ALCRER a des capacités techniques et un carnet d'adresses suffisants pour conduire des projets/programmes vers les résultats escomptés.

Ces domaines sont regroupés en deux grandes catégories :

- 1. Démocratie et gouvernance**
- 2. Droits humains et civisme**

Depuis sa création, l'ONG ALCRER a exécuté divers programmes/projets à travers sa direction, ses équipes techniques et ses cellules de base au moyen des financements mis à sa disposition par des partenaires techniques et financiers.

Le présent rapport fait le bilan de toutes les activités menées en 2022, les difficultés rencontrées et les perspectives.

I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2022

Quatre projets/programmes ont été exécutés/démarrés au cours de l'année 2022 conformément aux domaines d'intervention de l'ONG ALCRER que sont : la **Démocratie et la gouvernance -les Droits humains et le civisme.**

Il s'agit des projets/programmes suivants :

- 1- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local (en abrégé, PartiCiP au DEL)**
- 2- Projet des réseaux régionaux de contributeurs au Bénin**
- 3- Projet « Transparence et Redevabilité dans les communes »**
- 4- Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG).**

En dépit de l'exécution de ces projets/programmes par l'ONG ALCRER en 2022. L'ONG ALCRER s'est aussi consacrée à ses activités traditionnelles.

A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local

Le Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local (en abrégé, PartiCiP au DEL) est financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas et mis en œuvre par les Organisations ALCRER, Social Watch Bénin et VNG International.

En effet, le Programme PartiCiP a créé une dynamique en matière de démocratie participative et obtenue une avancée majeure sur cet enjeu de la décentralisation. Il est maintenant opportun de mettre ces acquis de l'exercice de la démocratie à la base au service du second enjeu de la décentralisation : le développement local. La mise en œuvre d'une troisième phase de PartiCiP permettra ainsi de travailler sur les deux enjeux de la décentralisation en portant une attention sur le développement local qui bénéficiera des acquis de la démocratie participative (avec son corollaire d'amélioration de la gouvernance) en cours de consolidation. Ainsi la nouvelle phase du programme vise à :

- Consolider davantage la présence des OSC dans les instances de prises de décision pour s'assurer que les voix des citoyens sont prises en compte dans les politiques de développement et les prestations de services des administrations centrale et communale.

A cet effet, les défis ci-après doivent être relevés :

- Renforcer le niveau d'implication des OSC dans les instances nationales et communales de prise de décision
- Améliorer la contribution des OSC à la mise en œuvre des politiques de développement et des prestations de l'administration publique
- Améliorer la veille citoyenne dans le processus du développement économique local (DEL)

- Intensifier la détection et la dénonciation de la corruption et des infractions connexes afin de faire reculer significativement le sentiment d'impunité qu'éprouvent certains gestionnaires des deniers publics. Cette action passe par :
 - o Le renforcement de la surveillance citoyenne des processus de passation et d'exécution de la commande publique
 - o Le renforcement de la détection et de la dénonciation des cas de corruption
 - o La promotion de la transparence budgétaire au niveau local
- Accroître la mobilisation des ressources financières locales à travers la valorisation des potentialités économiques dans la planification et la programmation du développement communal. A cet effet :
 - o Des initiatives pilotes de développement économique à travers la valorisation des potentialités locales seront mises en œuvre dans des communes
 - o Les résultats de ces expériences pilotes de DEL seront ensuite partagés avec les autres communes pour la mise à l'échelle.

La logique d'intervention du programme est structurée en trois (03) composantes qui sont déclinées en un ensemble de changements intermédiaires (outcomes) cohérents et interdépendants :

▪ **Composante 1 « Voix des citoyenNEs »**

Cette composante intègre les activités destinées à offrir aux citoyens et aux citoyennes organisés (société civile) des possibilités d'expression sur l'action publique. Malgré la mise en place de nombreux espaces de dialogue communes-OSC-citoyens, les droits à la participation restent à être consolidés. La composante permettra de réaliser l'Outcome 1 exprimé ainsi qu'il suit : « Les voix des citoyens et des groupes vulnérables sont prises en compte dans les politiques de développement et les prestations de services des administrations centrale et communale ».

▪ **Composante 2 « Redevabilité et lutte contre l'impunité »**

La composante 2 résulte de la nécessité d'améliorer le contexte national et local marqué par la persistance de la corruption, de la mauvaise gestion et de l'absence de compte rendu systématique des gestionnaires publics, notamment les ordonnateurs (maires) et les comptables communaux. A cet effet, la composante contribuera à l'atteinte de deux outcomes :

- o Outcome 2 : « La corruption, la mauvaise gestion des deniers publics et l'impunité sont en recul »
- o Outcome 3 : « La redevabilité financière a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle ».

▪ **Composante 3 « Valorisation des potentialités économiques »**

Depuis le début de la décentralisation, l'enjeu du développement économique local est faiblement pris en charge par les mairies et leurs partenaires qui sont souvent accaparés par la réalisation d'équipements sociocommunautaires qui, par manque de ressources, comblent difficilement d'ailleurs les besoins effectifs en matière d'accès des populations aux services publics de base. Cette composante est destinée à l'appropriation par les acteurs communaux (autorités, entreprises privées, OSC) des enjeux liés à la valorisation des potentialités économiques locales. Elle permettra l'atteinte de deux outcomes :

- Outcome 4 : « La valorisation des potentialités économiques est devenue une priorité dans la planification et la programmation des interventions de développement dans les communes »
- Outcome 5 : « L'adhésion des parties prenantes est confortée par les résultats du programme aux niveaux national et local ».

Au total, PartiCiP au DEL intervient dans 49 communes dont :

- 26 communes pour des actions de veille citoyenne, de transparence budgétaire, de lutte contre la corruption : Kouandé, Kérou et Péhunco, Allada, Toffo, Zè, Ouidah, Kpomassè, Tori-Bossito, Sô-Ava, Savè, Ouèssè, Aplahoué, Djakotomè, Klouékanmè, Bopa, Houéyogbé, Athiémè, Lokossa, Adjohoun, Aguégués, Bonou, Dangbo, Covè, Zagnanado, Ouinhi
- 5 communes pour la valorisation des potentialités locales en vue du développement local dont deux figurent dans le lot des 26 premières communes (Zè, Sô-Ava, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji et Porto-Novu)
- 14 communes du Borgou et de l'Alibori pour la mise en œuvre d'actions en vue de l'amélioration de l'accessibilité des informations budgétaires des citoyens : Malanville, Karimama, Banikoara, Gogounou, Kandi, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, Kalalé, Nikki, Pèrèrè, Ndali, Tchaourou, Parakou

20 communes dont les comptes de gestion seront rattrapés grâce à la mise en place d'un appui spécial en partenariat avec le Ministère des finances : Gogounou, Ségbana, Kalalé, Sinendé, Coby, Toucountouna, Tori Bossito, Zè, Ouèssè, Aplahoué, Cotonou, Athiémé, Bopa, Houéyogbé, Adjohoun, Aguégués, Akpro-Missérété, Bonou, Ifangni, Sakété. Dans ce lot, seules six communes sont nouvelles : Cotonou, Ifangni, Sakété, Coby, Toucountouna et Akpro-Missérété.

B- Projet des réseaux régionaux de contributeurs au Bénin

Le Forum sur l'information et la démocratie est une entité internationale indépendante visant à apporter des garanties démocratiques dans l'espace global de l'information et de la communication. Son objectif est de porter des solutions concrètes pour répondre au chaos informationnel qui menace la démocratie, les droits fondamentaux et la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD).

Le Forum développe des recommandations pour la régulation et l'autorégulation de l'espace informationnel à travers des groupes de travail internationaux. Deux groupes de travail (en 2020 et 2021) ont mené à la publication des deux premiers rapports du Forum. Son troisième groupe de travail traite des régimes de responsabilité des comptes de réseaux sociaux. Un quatrième groupe de travail sera lancé en 2022.

L'ONG ALCRER entend par ce projet apporter sa contribution à ces deux groupes de travail et au développement des recommandations internationales du Forum.

L'ONG ALCRER souhaite ainsi :

- Apporter son expertise locale au développement des recommandations.
- Encourager la participation de la société civile du pays.
- Favoriser les échanges entre pairs.

- Intégrer les perspectives et expertises du pays dans la définition de standards internationaux.

1. Activités

| Activités mises en oeuvre par le partenaire au niveau local | |
|---|--|
| Catégorie | Description |
| 1. Communication | 1.1 Relayer les publications du Forum auprès des institutions et parties prenantes locales |
| 2. Ateliers | 2.1 Identifier et mobiliser 8 experts 2.2 Inviter les experts aux événements (2 ateliers de travail, 1 master classe et 1 atelier de restitution par groupe de travail) 2.3 Organiser la logistique des événements (location de salle, collations...) 2.4 Participer aux deux ateliers de travail et à la master classe des groupes de travail (2 sur la durée du projet) 2.5 Échanger des informations sur le contexte local (législation en cours, projets de régulations, institutions en charge de la régulation des plateformes, acteurs spécialisés sur les sujets liés au mandat du Forum) 2.6 Écrire des comptes rendus sur les ateliers de travail |
| 3. Formations | 3.1 Participer aux deux formations de plaidoyer et aux deux formations à la conduite d'entretiens |

C- **Projet « Transparence et Redevabilité dans les communes »**

Depuis 2009, l'ONG ALCRER, en coopération avec plusieurs partenaires (Social Watch Bénin, Ambassade Royale des Pays-Bas, DANIDA, OSIWA), a mis en place dans les communes un mécanisme de veille citoyenne appelé Cellules de participation citoyenne (CPC). Composé d'organisations de la société civile locale, ce mécanisme sert à interagir avec les autorités communales et contribue à renforcer l'exercice de la démocratie à la base et le contrôle citoyen. En dix ans, les CPC se sont imposées dans l'espace communal comme un corps structuré de contrôle citoyen de l'action publique et une force de propositions appréciée par la plupart des acteurs.

Depuis leur avènement, les CPC sont toujours intervenues dans un environnement concurrentiel caractérisé par la coexistence avec d'autres mécanismes de veille citoyenne dans les communes. Il s'agit notamment des cadres de concertation communaux, des cellules communales du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et des cadres intégrateurs comme espace de dialogue entre les autorités communales et les acteurs de la société civile. Mais au fil du

temps, les cellules communales du MAEP ont été officiellement suspendues par le gouvernement en juin 2017 et le processus de généralisation, par le Ministère de la décentralisation, des cadres intégrateurs ne s'était pas poursuivi en 2020. Quant aux cadres de concertation communaux, ils sont restés pendant longtemps léthargiques avant d'être réveillés récemment à la faveur de l'avènement d'une nouvelle équipe de direction à la tête du Centre de promotion de la société civile (CPSC) sous tutelle du Ministère de la justice.

Les Etats généraux de la société civile de décembre 2018 ont entériné les Pools Thématiques mis en place par la Maison de la société civile comme démarche de professionnalisation et de spécialisation des OSC et d'interface entre autorités publiques, populations et partenaires techniques et financiers. Prévus dans le plan stratégique de la MdSC (2013-2020), les Pools thématiques, dans le principe, ne remettent pas en cause les mécanismes de veille citoyenne dont la plupart des membres ont, à travers leurs organisations de base, adhéré aux Pools.

Face à cet environnement, les acteurs de la société civile ont entrepris de créer des synergies entre les divers mécanismes pour éviter, sur le terrain, les doublons et les frictions inutiles. Les négociations sont assez avancées et un consensus est en cours d'établissement sur une démarche intégrée, notamment entre les CPC et les Pools thématiques.

Cette démarche intégrée est censée renforcer la promotion de la transparence et de la redevabilité dans la gestion des finances publiques locales. En effet, à travers PartiCiP (programme de participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin) et le PDDC (programme d'appui à la décentralisation et au développement communal), l'ONG ALCRER, Social Watch Bénin et la GIZ avaient mené des actions synergiques dans trois domaines majeurs :

1. ***La promotion du Budget participatif*** qui a permis d'impacter 25 communes béninoises à travers 39 expériences engagées depuis 2017. Ces expériences ont permis de stabiliser la méthodologie de mise en œuvre de l'approche sous la forme d'un guide national de référence qui reste à être édité et vulgarisé. Mieux les communes ont besoin de poursuivre l'expérimentation de cette approche reconnue comme favorable à la transparence et à la participation des citoyens ;
2. ***Le suivi citoyen de la commande publique*** : la GIZ avait longtemps renforcé les capacités des CPC sur les marchés publics ; PartiCiP avait conduit un plaidoyer dans les communes qui a débouché sur l'acceptation, par 18 communes, de l'implication des CPC dans les procédures de passation des marchés publics. Grâce à cette initiative, un processus a été engagé en mai 2019, regroupant les acteurs étatiques et non-étatiques de la commande publique (ARMP, DNCMP, CONAFIL, ANCB, MDGL, FONAC, ALCRER, ANLC, MdSC, SWB, etc.) dans le cadre d'un groupe de travail. Les travaux de ce groupe ont permis de disposer de propositions concrètes sur une charte portant suivi citoyen de la commande publique, une note de concept sur la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la commande publique, un plan de formation de la société civile sur le suivi citoyen de la commande publique, etc. Ces divers instruments ont besoin d'être implémentés pour donner une chance réelle à l'implication des citoyens dans la surveillance de la commande publique, gage de transparence et d'intégrité.

3. ***L'implication de la société civile dans la promotion de la redevabilité financière*** ayant notamment consisté à appuyer certaines communes à rattraper leurs **comptes de gestion** qui n'ont pu être élaborés sur la période de 2003 à 2015 : une situation qui empêche la juridiction financière à apurer lesdits comptes pour permettre aux citoyens de savoir si les ressources publiques engagées lors des différents exercices ont été sagement gérées. Il y a lieu aujourd'hui de structurer davantage cette implication citoyenne en mettant à la disposition des OSC des outils pratiques pour continuer à veiller efficacement à ce que les gestionnaires publics locaux rendent compte de leurs exercices respectifs.

Ces dernières années, la prise en charge de ces préoccupations a produit d'importants acquis qui méritent d'être consolidés afin de mieux impacter la gouvernance locale. D'où la nécessité, pour ALCRER de mettre en œuvre le présent paquet.

OBJECTIFS

Le projet vise globalement à renforcer la dynamique des échanges au niveau communal, sur trois thématiques clés relatives à la contribution citoyenne dans le Budget Participatif, les marchés publics et le suivi des comptes de gestion des communes.

De façon spécifique, elle a pour objectifs de :

- Améliorer l'implication des citoyens dans la reddition des comptes de gestion des communes ;
- Renforcer la transparence de la commande publique dans près d'une vingtaine de communes, à travers l'encadrement et l'accroissement du suivi citoyen des procédures ;
- Promouvoir la contribution citoyenne au budget participatif.

COMMUNES BENEFICIAIRES

Les activités vont bénéficier à 19 communes soit 9 communes de l'Atacora : Boukoumbé, Coby, Kérou, Kouandé, Matéri, Natitingou, Péhunco, Tanguiéta, Toucountouna. ; 7 communes de l'Ouémé : Adjarra, Adjohoun, Aguégues, Akpro-Misséré, Avrankou, Bonou, Dangbo. Et 3 autres communes : Bohicon (Zou), Lokossa (Mono) et Ouidah (Atlantique).

D- Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG)

Aux termes des dispositions de la loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes au Bénin, les Receveurs-Percepteurs, en charge de la tenue de la comptabilité communale, ont l'obligation de produire en fin d'exercice le compte de gestion de leurs communes. Ce dernier se présente sous forme d'un document de synthèse qui rassemble les comptes mouvementés au cours de l'exercice budgétaire. La production de ce compte de gestion vise à justifier l'exécution du budget dont le Receveur-Percepteur est responsable au plan comptable et à présenter l'évolution des situations patrimoniale et financière de la commune concernée. A travers ce document, le Receveur-Percepteur rend compte annuellement de sa gestion à la juridiction financière qu'est la Cour des comptes (ancienne Chambre des comptes). Mais depuis le démarrage effectif de la décentralisation en 2002-2003, les communes ne produisent pas régulièrement leurs comptes. De 2003 à 2015, environ 393 comptes de gestion sur chiffres n'ont pas été élaborés pour être certifiés et 461 comptes de gestion sur pièces n'ont pas été transmis à la juridiction financière. En tout, 70 communes accusent des retards allant jusqu'à 13 ans dans le processus de production des comptes de gestion. La non production des comptes de gestion par les communes pose un important problème de redevabilité.

Face à cette situation, l'ONG ALCRER et le Réseau Social Watch Bénin ont entrepris d'élaborer un plan d'action 2016-2021 destiné à rattraper la production de tous les comptes de gestion en retard et attaquer la problématique de l'apurement juridictionnel desdits comptes. Dans ce cadre et grâce au programme de participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin (PartiCiP), un Groupe de travail a été mis en place ; il était composé des cadres de la Chambre des comptes (Cour suprême), de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et de la Commission nationale des finances locales (CONAFIL) avec pour mandat de dresser l'état des lieux et des solutions à apporter pour améliorer le processus de la production, de la mise en état d'examen et de l'apurement des comptes de gestion des communes. Le document de travail a été soumis, le 8 novembre 2016, à la réflexion d'un Atelier national sur la problématique de la production et de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes.

L'une des recommandations majeures de l'Atelier de 2016 est de mettre en place un appui spécial pour procéder au rattrapage de ces retards afin de permettre à la juridiction financière de poursuivre sa mission ; car l'apurement du compte d'une gestion ne peut se faire que si le compte précédent a été apuré. Ce rattrapage est d'autant plus impérieux que la plupart des comptables publics concernés ont fait valoir leurs droits à la retraite. La régularisation de cette situation devrait, en outre, contribuer à la mise à jour du logiciel Wmoney du Trésor en vue de la production des statistiques fiables sur les données budgétaires, financières et comptables des communes.

Ayant pris conscience, au nom de la transparence, de la nécessité de rattraper les retards dans la production des comptes de gestion, plusieurs acteurs ont accepté d'appuyer la production d'environ 854 comptes de gestion non produits sur la période de 2003 à 2015. Il s'agit de :

- Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) : elle a appuyé 17 communes à rattraper leurs comptes de gestion,
- Programme PartiCiP (mis en œuvre par ALCRER et Social Watch Bénin avec l'appui de l'Ambassade Royale des Pays-Bas) : il a aidé 15 communes à rattraper leurs comptes de gestion,
- Coopération Allemande (GIZ) à travers le PDDC : elle a soutenu le rattrapage des comptes de gestion de 12 communes,
- Coopération Suisse : elle a appuyé le rattrapage des comptes de 6 communes.

En tout, l'appui de ces acteurs a permis de rattraper 640 comptes de gestion dans 50 communes de 2018 à 2020.

Malgré ce sens de l'effort, il reste encore 20 communes qui cumulent des retards de plusieurs années sur la période 2003-2015. **Pis, les efforts consentis ces dernières années pour rattraper les comptes en retard sont menacés par une disposition de la Loi organique relative à la loi de finances (LOLF). En effet, cette loi a prévu que si les comptes de gestion produits ne sont pas apurés par le juge des comptes dans un délai de cinq ans, « le comptable public est déchargé d'office de sa gestion » (article 103 de la LOLF) : cela pose un sérieux problème de redevabilité et est susceptible de porter préjudice à la préservation de l'intégrité des ressources publiques.**

En somme, les efforts consentis pour produire régulièrement les comptes de gestion seraient vains si une solution durable n'est pas trouvée pour appuyer également la Cour des comptes à apurer lesdits comptes dans le délai prescrit par la loi. Depuis la transformation de la Chambre des comptes en Cour des comptes, il y a un réel espoir sur l'amélioration de la prise en charge de l'apurement des comptes de gestion des communes.

Dans la poursuite de l'exécution du plan d'action envisagé en 2016 et auquel plusieurs partenaires (PartiCiP, Coopération Suisse, Trésor public, PDDC-GIZ) ont diversement contribué, le présent projet d'«Appui spécial à l'apurement des comptes de gestion des

communes» vise à rattraper les comptes de gestion non encore produits sur la période 2003-2015 et à appuyer la mise en œuvre effective de l'apurement des comptes par la juridiction financière (Cour des comptes).

HISTORIQUE DE L'ACTION

Pour résorber la problématique liée à la production des comptes de gestion et à leur apurement juridictionnel, il a été établi en 2016 un plan d'action spécial progressivement mis en œuvre selon le phasage qui suit :

Phase n°1

A cette phase, il s'agissait de poser le diagnostic et de rechercher des solutions à la production et à l'apurement des comptes de gestion des communes. L'action a consisté à organiser, le 8 novembre 2016, un atelier national portant sur la problématique de la production et de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes. Cette assise nationale co-organisée avec la Chambre des comptes de la Cour suprême, la Commission nationale des finances locales (CONAFIL) et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) a permis de faire un état des lieux selon lequel 70 communes accusaient un retard d'un à 13 ans dans la production de leurs comptes de gestion, soit au total 854 comptes de gestion à rattraper.

L'atelier a débouché sur des recommandations dont la plus importante a été la détermination des modalités pratiques de l'appui au Trésor public pour produire les 854 comptes de gestion en retard. A l'issue de l'atelier, un document de plaidoyer a été élaboré et a permis, tout au long de l'année 2017, de sensibiliser les autorités et les partenaires et financiers sur la problématique des retards. Un plaidoyer qui a été efficace car, les années qui ont suivi, plusieurs partenaires ont accepté d'appuyer la production des comptes en retard.

Cette première phase a coûté la somme de 6 890 000 de francs CFA, mobilisés dans le cadre de PartiCiP et des efforts personnels de l'ONG ALCRER et du Réseau Social Watch Bénin.

Phase n°2

Cette phase a permis de mettre en place un appui financier pour le rattrapage des comptes de gestion en retard dans les communes cibles. Ainsi, plusieurs partenaires ont été mobilisés pour le financement de l'opération de rattrapage des comptes de gestion dans 50 communes retardataires sur les 70 communes concernées. Dans ce processus, des activités de veille citoyenne ont été menées, notamment en matière de sensibilisation du public sur la problématique de la redevabilité financière des communes et l'organisation d'audiences publiques de reddition des comptes dans au moins 15 communes. A la fin de cette phase qui a pris fin en 2020, environ 20 communes restent à produire rattraper 97 comptes de gestion sur chiffres et 116 comptes de gestion sur pièces et il y a à démarrer le processus de mise à jour du Manuel de procédures de production des comptes de gestion considéré comme dépassé. La phase 2 a coûté 66 300 000 de francs CFA.

II- SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS MENEES EN 2022 PROJETS/PROGRAMMES

A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin pour le Développement Economique Local

a. Composante 1 : « Voix des citoyenNEs »

Au cours du second semestre de l'année 2022, les activités engagées au titre de la composante 1 couvrant l'outcome 1, concernent l'ensemble des quatre (04) outputs dudit outcome « Les voix des citoyens et des groupes vulnérables sont prises en compte dans les politiques de développement et les prestations de services des administrations centrale et communale ».

A.1.1.1 : Plaidoyer pour l'intégration et ou la formalisation de la présence des OSC dans les instances de prise de décisions

Cette activité démarrée au 1^{er} semestre 2022, a été poursuivie et bouclée pendant le mois de juillet. En dehors de l'étape de la commune d'Abomey-Calavi, seize (16) séances de plaidoyer ont été réalisées au cours du mois de juillet dans les communes suivantes : Ouinhi, Zagnanado, Covè, Pehunco, Kérou, Kouandé, Savè, Ouèssè, Allada, Kpomassè, Tori-Bossito, Ouidah, Aplahoué, Djakotomey, Klouékanmey, Porto-Novo.

Au total, neuf (09) contrats sociaux sont signés entre les CPC et les communes. Par ailleurs, l'engagement des autorités politico-administratives des communes cibles à travailler avec les CPC pour la promotion du DEL s'est renforcé même sans les signatures des contrats sociaux dans la plupart des communes à travers l'implication de ces derniers dans des instances de prise de décision ou dans les commissions de mobilisation de ressources (Cf. Rapport de capitalisation).

Signalons qu'il y a eu la synergie d'actions avec d'autres projets/programmes de promotion de la participation citoyenne notamment sur le plaidoyer pour la signature de contrats sociaux entre les CPC et les Mairies. Ces types de contrats existent déjà entre lesdites mairies et les CPC, suite au plaidoyer du projet Initiative Communes Ouvertes (ICO Bénin).

Dans le cadre de la formalisation des partenariats entre les Mairies et les CPC, il importe de tenir compte des communes d'intervention à cheval entre le programme PartiCiP au DEL et le projet Initiative Communes Ouvertes (ICO Bénin). En effet, certaines communes disposent déjà de contrats sociaux avec les CPC.



La photo à gauche montre le Président du CPS en audience de plaidoyer avec le Secrétaire Exécutif de la Mairie de Ouidah et à droite, la Vice-Présidente du CPS, remettant le document de plaidoyer au Maire de la Commune de Kouandé

A.1.2.1 : Réaliser le suivi de la mise en œuvre de la politique du sous-secteur maraîchage

La mise en œuvre de cette activité a consisté en l'élaboration, par l'entremise des services d'un consultant, d'un document de synthèse de la politique du sous-secteur maraîchage au Bénin. De même, une liste d'indicateurs du sous-secteur maraîchage au Bénin a été identifiée et validée. Un atelier de validation des livrables de la mission a été organisé le 16 septembre 2022. Par ailleurs, les indicateurs validés ont permis de concevoir et de déployer un outil de collecte de données pour le suivi citoyen du sous-secteur maraîchage. Les membres des CPC ont été formés, sur la période du 1^{er} novembre au 14 décembre 2022, sur les indicateurs du sous-secteur maraîchage de même que sur l'outil de collecte de données ayant servi à organiser la première campagne de collecte de données sur le sous-secteur maraîchage dans le cadre du processus d'élaboration du rapport alternatif sur le sous-secteur.

A.1.3.1 : Renforcer les capacités des membres du consortium sur le DEL

Au cours du semestre, les membres du consortium ONG ALCRER, Social Watch Bénin et VNG International ont été outillés sur le DEL au cours d'un atelier de formation du 15 au 16 décembre 2022 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo. Cet atelier de formation a permis aux acteurs de mise en œuvre du programme PartiCiP au DEL d'avoir une même compréhension du DEL et une meilleure connaissance sur les principes et outils d'opérationnalisation du DEL. Également, cet atelier a permis d'avoir des orientations pour identifier les indicateurs DEL qui feront objet de suivi-citoyen de la part du programme.

A.1.4.1 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre du Budget participatif

Au cours du 1^{er} semestre 2022, huit (08) communes (Adjohoun, Péhunco, Kouandé, Bonou, Bopa, Dangbo, Athiéme et Sémé-Podji) ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre du budget participatif. Le second semestre a été marqué par l'implémentation du budget participatif pendant le mois de septembre 2022, dans cinq (05) communes suite à la délibération du conseil communal de chacune de ces communes que sont : Athiéme, Bopa, Dangbo, Kouandé et Péhunco.

La réussite de cette activité réside dans l'intérêt qu'ont porté les Maires et les Secrétaires Exécutifs au budget participatif. Ceci s'est traduit par une forte mobilisation sociale et la prise en compte de la majeure partie dans le budget communal 2023, des besoins ou priorités exprimés par les populations lors des fora communaux.



Photo de famille des participants après le forum communal lors du processus d'implémentation du budget participatif dans la Commune de Kouandé (Septembre 2022)

A.1.4.5 : Accompagner les CPC dans la demande de reddition des comptes sur la gestion communale (Eau, DEL, budget)

Cinq (05) CPC ont été appuyés pour faire des demandes de reddition de comptes sur des thématiques liées au DEL ; il s'agit des CPC de : Covè, Allada, Athiémé, Lokossa et Dangbo. Dans ce cadre les CPC ont pu influencer le choix des thèmes des audiences publiques de reddition de comptes sur la mobilisation des ressources dans les communes d'Allada, Lokossa et Athiémé, respectivement le 15 novembre, le 9 et 16 décembre 2022. Pour la commune de Dangbo, la reddition de comptes a porté sur le thème : l'agriculture et le développement économique local. Seule cette dernière a reçu une contribution financière dans l'organisation de la séance de reddition de comptes le 13 décembre 2022.

Le défi majeur pour le programme reste le renforcement des capacités des CPC sur le DEL en vue de formuler des demandes efficaces de reddition de comptes sur des thématiques en lien avec le DEL.

b. Composante 2 : « Redevabilité et lutte contre l'impunité »

La présente composante couvre deux outcomes en lien avec le recul de la corruption et de la mauvaise gestion (outcome 2) et l'amélioration de la redevabilité financière dans les collectivités territoriales (outcome 3). Sous ces outcomes, les activités ci-après ont été réalisées :

Activités de l'outcome 2

A.2.1.1 : Organiser un atelier d'échanges sur les incidences des réformes législatives récentes (Code de l'administration territoriale et code des marchés publics) sur le suivi citoyen de la commande publique :

Sur financement de la GIZ, l'atelier, organisé le 24 août 2022 à Bohicon, a réuni une quarantaine d'acteurs communaux pour discuter des modalités de mise en œuvre efficace du suivi citoyen de la commande publique dans les communes après l'entrée en vigueur du nouveau code de l'administration territoriale en décembre 2021. Après les présentations des experts et les discussions en groupe et en plénière, il ressort les résultats et recommandations ci-après : la conclusion d'un consensus sur la nécessité de poursuivre voire de renforcer la surveillance citoyenne des procédures de passation et d'exécution de la commande publique dans les communes en vue d'améliorer la gouvernance locale ; l'actualisation des dispositions législatives et règlementaires favorables au suivi citoyen de la commande que les OSC pourraient utiliser pour améliorer leur plaidoyer ; l'adoption d'une nouvelle stratégie de surveillance citoyenne de la commande publique plus axée sur l'accès à l'information et son traitement que sur la participation physique à l'étape d'évaluation des offres¹ ; la perspective

¹ Ce choix est un point de consensus même s'il n'a pas recueilli l'unanimité des participants. Il a été effectué notamment en raison des risques que comporte la présence des OSC à l'étape de l'évaluation des offres au regard de la nouvelle législation. En effet, le code des marchés publics n'admet plus la présence d'un observateur au sein de la commission d'attribution ; tout membre de la commission est lié par l'obligation de confidentialité et en cas d'irrégularité, le membre de la société civile qui a pris part aux travaux est soumis au même régime de sanction que les autres membres. Ce choix a surtout été entériné en considérant la perspective que les informations que recherche la société civile dans le cadre de son suivi peuvent être obtenues plutôt au niveau

d'étudier l'intégration des OSC dans les organes communaux de contrôle des marchés publics. La rencontre a connu un franc succès du point de vue des différents acteurs attendus comme le montre le tableau suivant :

Tableau 4 : Point des participants de l'atelier

| Catégories d'acteurs | Nbre total | Taux | Nbre de femmes |
|---|------------|------|----------------|
| Préfets ou Représentants (PRMP) | 5 | 12% | 1 |
| Secrétaires Exécutifs ou Représentants (PRMP) | 9 | 21% | 2 |
| Autorités nationales des marchés publics (ARMP & DNCMP) | 2 | 5% | |
| OSC | 16 | 38% | 2 |
| Médias | 3 | 7% | 1 |
| Personnes-ressources | 3 | 7% | 0 |
| Personnel de l'UGP | 4 | 10% | 0 |
| TOTAL | 42 | 100% | 6 soit 14% |

Source : Données de l'atelier.



Vue partielle des participants de l'atelier du 24 août 2022.

A.2.1.2 : Poursuivre les réunions du Groupe de travail sur le suivi citoyen de la commande publique :

Dans le cadre de l'atelier du 24 août 2022, les membres du Groupe de travail ont été réunis pour contribuer au débat sur le suivi citoyen des marchés publics. Il s'agit notamment des représentants de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), de la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP), Ministère en charge de la décentralisation, du FONAC, de Social Watch Bénin, etc. Une deuxième rencontre était prévue en décembre pour se prononcer sur la démarche de veille citoyenne sur la commande publique

des organes de contrôle. Il y a donc lieu pour les OSC d'assurer le plaidoyer en vue d'intégrer les organes de contrôle et non les organes d'évaluation où elles apparaissent comme juges et parties.

proposée dans le projet de guide de suivi citoyen des marchés publics. Mais en raison de la demande de fonds exprimée à fin octobre et non encore satisfaite par la GIZ, l'activité n'a pu être réalisée.

A.2.1.4 : Réaliser un guide national sur le suivi citoyen de la commande publique

Sur la base des recommandations de l'atelier national du 24 août 2022, un consultant a été recruté pour proposer, sous forme de guide à l'usage des OSC, une démarche de veille citoyenne sur la passation et l'exécution des marchés publics dans les communes. Le projet de guide a été livré à l'issue d'un processus de validation technique sous la houlette du Chargé de programme Gouvernance qui a veillé à la prise en compte des outils de veille citoyenne promus par ALCRER et Social Watch Bénin et les questions de lutte contre la corruption. De là, il était prévu l'exposé du projet de guide aux membres du Groupe de travail sur les marchés publics pour recevoir leurs observations et contributions. Cette séance n'a pu être organisée comme planifiée en décembre 2022 en raison de la demande de fonds exprimée à fin octobre et non encore satisfaite par la GIZ à fin décembre.

A.2.1.5 : Editer le guide de suivi citoyen de la commande publique & A.2.1.6 : Former les membres des OSC sur le guide national de suivi citoyen de la commande publique

Ces deux activités d'édition du guide sur le suivi citoyen des marchés et de formation des OSC sur la base dudit guide étaient planifiées pour être réalisées dans le dernier trimestre de l'année. Elles n'ont pu l'être par manque de disponibilités financières et en l'absence de la réponse de la GIZ à la demande de fonds qui lui a été adressée.

A.2.1.9 : Mettre en place le suivi citoyen de la matérialité des investissements publics locaux dans les communes

Cette activité est un classique chez les CPC. Celles-ci continuent d'assurer ce suivi à travers des visites de chantier aux fins d'interpeller les autorités communales sur les vices de construction, les travaux publics au rabais, les abandons de chantier, etc. Au cours du semestre, les visites de chantiers se sont poursuivies dans l'ensemble des 29 communes cibles, soit un total d'au moins une visite par mois. Sur la base des constats effectués sur le terrain, certaines CPC ont pu interpeller les autorités communales, notamment sur un ensemble de défauts portant sur :

-  le portail du Centre de santé de Ouèssè,
-  la clôture du Complexe Scolaire Ganvié (Sô-Ava)
-  le ponceau à Kpodo (Sô-Ava),
-  le chantier de construction d'un hangar dans le marché de Dangbo

Selon les vérifications établies par le programme, les interpellations sont bien au-delà de ces quatre cas. En fait, il y a eu beaucoup de dénonciations spontanées qui n'ont pas été documentées par les CPC. A la suite de ce constat des consignes ont été données pour que les CPC puissent laisser une preuve écrite de leurs dénonciations.

Enfin, par rapport à la numérisation de la collecte des données liées au suivi des chantiers, elle a été déplanifiée et renvoyée en 2023 suite à la révision du document de projet en novembre 2022.

A.2.2.1 : Réviser le Manuel « Mieux connaître la corruption pour mieux la combattre »

Le Manuel a été révisé selon une approche participative sous la conduite d'un consultant-facilitateur. En effet, ce dernier, sur la base de l'ancien contenu du Manuel et des critiques formulées en son encontre, a fait une nouvelle proposition de contenu. Celle-ci a été pré-validée par le Chargé de programme Gouvernance avant d'être soumise à deux séances de validation : une organisée au niveau national (structures faîtières) le mercredi 21 septembre 2022 au siège de l'ONG ALCRER et deux autres organisées simultanément à Bohicon et Lokossa (avec les CPC) le 30 septembre 2022. Ces séances ont permis de recenser des amendements qui ont permis d'enrichir le document.



A l'issue du processus de révision du document et de formation des CPC (qui a permis de récolter de nouvelles observations), le document du Manuel a été finalisé et imprimé en 800 exemplaires. Sa distribution aux CPC comme document de travail est en cours.

A.2.2.2 : Former les membres des CPC sur le Manuel « Mieux connaître la corruption pour mieux la combattre »

Les sessions de formation ont été organisées en deux temps. Le 21 septembre a eu lieu une session de formation des formateurs au profit de 13 membres provenant des Organisations de la société civile. Ensuite, le 30 septembre simultanément sur les sites de Bohicon et de Lokossa, 64 membres des CPC et de leurs coordinations départementales ont été formés sur le contenu du Manuel. En tout, 77 acteurs de la société civile dont 28 femmes ont été formés sur le cadre juridique de la lutte contre la corruption au Bénin, les formes pénales de la corruption ainsi que les mécanismes de détection et de dénonciation de la corruption. La formation a servi de séance de validation du Manuel en donnant l'occasion aux participants du niveau national et communal de faire des observations de forme et de fond.



Photo de famille des participants à la session de formation du 30 septembre 2022 à Lokossa

Activités de l'outcome 3

A.3.1.2 : Appuyer la Direction générale du Trésor à assurer la mise en état d'examen des comptes de gestion produits

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a engagé des discussions avec la Cour des comptes sur la mise en état d'examen des comptes de gestion produits. Pour l'instant, les échanges n'ont pas encore abouti à la stratégie à mettre en œuvre pour l'examen des comptes de gestion produits à cause des limites de l'effectif et des capacités de la juridiction financière. Il y a des risques de la prescription de certains comptes : en effet, aux termes de l'article 103 de la LOLF, si les comptes de gestion produits ne sont pas apurés par le juge des comptes dans un délai de cinq ans, « *le comptable public est déchargé d'office de sa gestion* ». L'insuffisance de personnel de la Cour des comptes, l'absence de renforcement des capacités du personnel et la non-installation des cours régionales des comptes sont les causes majeures des retards qui s'accumulent pour l'apurement juridictionnel des comptes publics communaux. Le processus de plaidoyer envisagé sur la problématique de l'apurement des comptes de gestion des communes est susceptible de mobiliser des acteurs pertinents pour identifier et mettre en œuvre des solutions pertinentes.

A.3.1.3 : Réaliser un guide de veille citoyenne sur les comptes administratifs et de gestion des communes

Sur financement de la GIZ, un consultant a été recruté pour proposer un document didactique sur le suivi citoyen des comptes publics communaux. Le guide a été réalisé et validé par le Chargé de programme Gouvernance et soumis à l'observation de la GIZ. Son édition en 1000 exemplaires a été planifiée pour le dernier trimestre de 2022 mais elle est toujours en attente par manque de disponibilités financières et en l'absence de la réponse de la GIZ à la demande de fonds qui lui a été adressée.

A.3.1.4 : Former les OSC locales sur le guide de veille citoyenne sur les comptes des communes & A.3.1.5 : Appuyer l'organisation d'audiences publiques de reddition sur la gestion financière des communes

La session de formation et les demandes de comptes n'ont pu être organisées par manque de disponibilités financières et en l'absence de la réponse de la GIZ à la demande de fonds qui lui a été adressée en octobre 2022.

A.3.2.1 : Réviser le Manuel de procédures de production et d'apurement des comptes de gestion des communes

Afin d'éviter des doublons et favoriser des actions concertées, la conception de l'activité a été faite en synergie entre la DGTCP, la coopération technique allemande GIZ (Champ d'action 3 du projet ReFORME) et ALCRER.

Un comité composé de vingt membres provenant des administrations nationales, communales et de la société civile (ALCRER) a été mis en place et a travaillé en co-production avec le consultant du 1er juillet 2022 au 21 octobre 2022 conformément au calendrier établi pour les travaux d'élaboration du manuel de procédures de reddition de comptes publics communaux.

Il a été convenu que la GIZ assure le financement de toute la phase du processus d'élaboration du manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux et les différentes phases de validation du manuel (atelier de cadrage, atelier de mise à disposition au consultant du diagnostic préétabli, atelier de restitution du diagnostic, atelier d'examen et d'étude de l'avant-projet du manuel par le comité d'appui, atelier de pré-validation du manuel et atelier de validation du manuel).

Après la validation du manuel, deux acteurs particuliers de la chaîne qui n'étaient pas pris en compte au départ ont été identifiés pour être sensibilisés : les inspecteurs et les receveurs des impôts. Cette recommandation de l'atelier de validation du manuel a été mise en œuvre avec la contribution du projet ReFORME qui a assuré l'organisation de l'atelier de sensibilisation de « *Reddition des comptes publics communaux à l'ère de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation* » les 24 et 25 novembre 2022.

Au terme de cette activité, a démarré la phase de renforcement des compétences des acteurs intervenant dans la reddition de comptes publics communaux avec l'organisation de deux sessions les 7, 8 et 9 décembre 2022 et 12, 13 et 14 décembre 2022 à Bohicon sur financement du projet ReFORME.

Sur 500 acteurs retenus, environ 150 soit 30% ont été renforcés sur les procédures de reddition de comptes publics en matière de diligences essentielles, d'outils et points de contrôle des comptes publics prévus dans le manuel actualisé. Les autres acteurs à former sont les Secrétaires exécutifs (SE) et les Responsables des affaires administratives et financières (RAAF), les Trésoriers départementaux et communaux et les préfetures.

La suite du renforcement des compétences sur le Manuel est prévue en 2023 sur financement de la Coopération Suisse avec l'organisation de quatre sessions de formation.

Dans tout le processus de mise en œuvre, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a pris le lead de l'activité en vue d'assurer une meilleure reddition des comptes publics communaux.



Photo de famille de la validation du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux, le vendredi 21 octobre 2022 à Bénin Royal Hôtel.

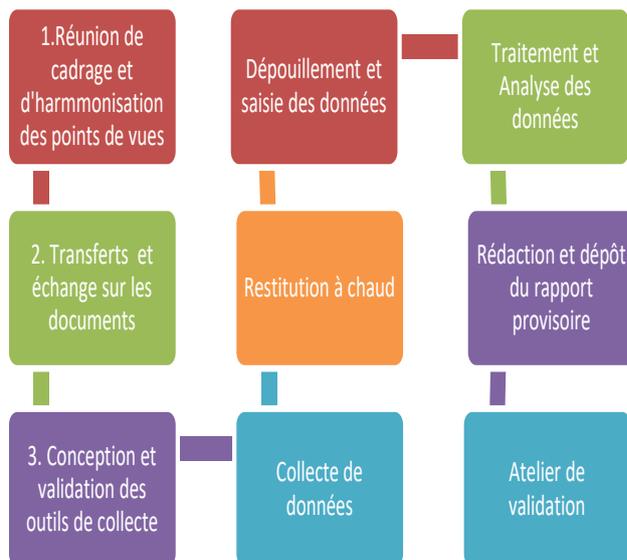
A.3.2.2 : Organiser des ateliers de plaidoyer pour l'appropriation du Manuel

Le calendrier des travaux d'élaboration du manuel de procédures de reddition de comptes publics communaux a pris en charge l'appropriation du Manuel par les autorités compétentes comme en témoigne le processus tel qu'il est envisagé : atelier de cadrage ; atelier appropriation du diagnostic préétabli ; collecte des données sur le terrain ; atelier de restitution du diagnostic actualisé ; remise du premier draft des livrables au comité ; atelier d'examen et d'étude de l'avant-projet du MDP par le comité d'appui ; atelier de pré-validation du projet de Manuel ; atelier de validation.

A.3.3.3 : Réaliser une évaluation de la fonction d'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes

Cette activité a été réalisée et a permis de: (i) établir l'état des lieux des comptes de gestion apurés depuis 2003 à nos jours ; (ii) faire le point des dysfonctionnements relatifs au processus d'apurement et à la mise en œuvre des décisions de la juridiction financière ; (iii) identifier tout facteur qui entrave l'apurement des comptes et la publication des arrêts rendus pour les comptes apurés ; et (iv) analyser le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des arrêts rendus par la juridiction financière aussi bien en terme de débet que d'injonction pour l'avenir.

La mise en œuvre de l'activité a suivi la méthodologie ci-après :



Un aperçu des résultats de la restitution de l'évaluation de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes se présente comme suit :

- Un bilan mitigé de l'apurement juridictionnel ;
- Une non-exécution des arrêts rendus ;
- Une discipline financière relative induite par les contrôles de la Cour des comptes ;
- Non application du mécanisme de suivi de l'exécution des arrêts de la juridiction financière ;
- Inexistence du mécanisme de cautionnement devant servir de base au règlement des débet ;

- Non observance de dynamique de la prescription quinquennale dans le sens de l’UEMOA ;
- Une nécessaire réforme du système de responsabilité ;
- 74 comptes définitivement apuré c’est-à-dire objet d’arrêt définitif sur un total de 1386 comptes pouvant être totalement apuré soit un taux d’apurement d’environ 5,33% ;
- Au total, sur les 74 arrêts rendus, 29 portent sur des décharges, 32 arrêts portent sur des débits et 13 sont relatifs à des sursis à décharge. Ce qui signifie que le taux d’apurement réel est de 4,44% sur la base des 61 comptes définitivement vidés ;
- Non recouvrement des débits prononcés : Sur les 32 arrêts de débet rendus par la juridiction financière et qui portent sur un montant total de **279 478 657 F CFA, les diligences effectuées dans le cadre de l’évaluation n’ont pas permis de s’assurer d’1 franc recouvré ;**
- Décalage important entre les gestions et les dates des arrêts : certains comptables publics déjà décédés, ou à la retraite ou même restés introuvables ;
- Inexistence d’un dispositif de compilation et de dissémination des observations de la Cour des comptes à l’endroit des gestionnaires des communes ;
- Non mise en œuvre d’un mécanisme de suivi longitudinale de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la juridiction financière ;
- L’esprit de la directive de l’UEMOA introduisant la prescription quinquennale des comptes déposés en état d’examen, est de résorber le stock de compte non apuré dans les juridictions financières et commencer l’apurement des gestions récentes ;
- Cette directive bien qu’étant internalisée à travers la LOLF, n’a pas permis l’atteinte de cet objectif ;
- Etc.



Photo de famille de la restitution de l’évaluation de l’apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes, le vendredi 23 décembre 2022 à Majestic Gbégamey

A la suite de la restitution et de la validation de l’évaluation de l’apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes, un Comité a été mis en place pour faciliter l’appropriation et l’adoption des conclusions. Le Comité est composé des acteurs de la Cour des comptes, de

l'Agence judiciaire du trésor (AJT), du Trésor public, de la CONAFIL, de la Société civile, deux personnes ressources et d'un facilitateur.

Le Comité élaborera une stratégie de plaidoyer sur la problématique de l'apurement des comptes de gestion des communes.

A.3.5.1 : Réaliser et rendre accessibles les versions citoyennes des budgets communaux

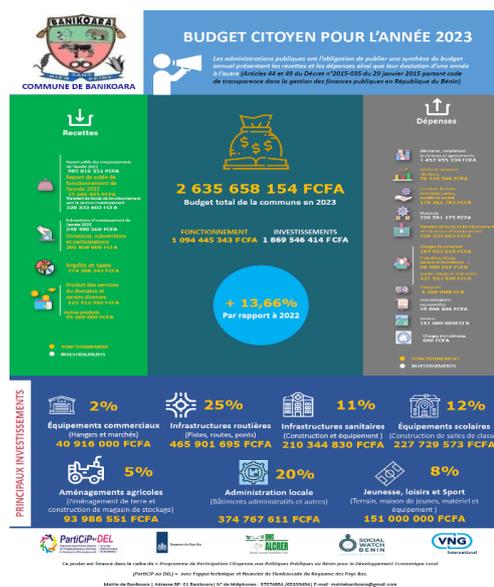
L'activité a bénéficié à la fois du financement des Pays-Bas (pour 14 communes) et de la GIZ (pour 6 communes). Après la validation du canevas de la version citoyenne du budget communal en synergie avec les assistants techniques de la GIZ, un processus conjoint de conduite de l'activité a permis de recruter deux consultants dont les missions ont été planifiées par lot de dix (10) communes.

- Lot 1 : Banikoara, Boukombé, Cobly, Gogounou, Karimama, Kérou, Kouandé, Malanville, Nikki, et Pèrèrè
- Lot 2 : Adjarra, Aguégoués, Akpro-Misséréte, Avrankou, Bonou, Dangbo, Lokossa, Ouidah, Sinendé, et Tchaourou

Le financement du Royaume des Pays-Bas a pris en compte 14 communes (Banikoara, Boukombé, Gogounou, Karimama, Kouandé, Malanville, Nikki, Pèrèrè, Adjarra, Akpro-Misséréte, Dangbo, Ouidah, Sinendé, et Tchaourou) et le financement de la GIZ a pris en compte 6 communes (Cobly, Kérou, Aguégoués, Avrankou, Bonou et Lokossa).

En décembre, les consultants ont travaillé avec les équipes techniques des 20 communes pour éplucher les budgets votés et renseigner les rubriques convenues. A fin décembre, La validation des données à inscrire dans les versions citoyennes des budgets étaient achevées dans 11 communes, soit 55%.

Il faut rappeler qu'avant le lancement du processus, un avis à manifestation d'intérêt a permis aux communes de marquer leur engagement pour la réalisation des versions citoyennes de leurs budgets respectifs.



L'exemple de budget citoyen de Banikoara pour l'exercice 2023

c. Composante 3 : « Valorisation des potentialités économiques »

La composante 3 s'articule autour de deux outcomes. L'outcome 4 porte sur la valorisation des potentialités économiques locales et l'outcome 5 sur l'adhésion des parties prenantes au programme. Avec le réaménagement du programme intervenu après le 1^{er} semestre, le contenu des activités développées au titre de l'outcome 4 se présentent comme suit :

A.4.1.1 Informer, former et coacher les autorités locales et le personnel communal sur le DEL inclusif et ses outils

Renforcement des capacités des autorités communales et des cadres de l'administration communale sur leurs rôles dans le processus d'un DEL inclusif

Au cours du semestre, une session de formation a été animée du 23 au 24 août 2022 pour le compte des communes de Sémé-Podji et Porto-Novo sur le DEL inclusif. L'objectif visé est d'amener les participants à s'approprier le concept du DEL, les rôles des communes en général et des élus et des cadres de l'administration communale, les fondements légaux du DEL, la stratégie DEL, les étapes, les approches, les outils de valorisation des potentialités ainsi que les bonnes pratiques du DEL existants au Bénin. La session a regroupé une trentaine de participants composés des Maires, des Adjoints aux Maires, des Présidents de la Commission des affaires économiques & financières, des Chefs d'Arrondissement, des Responsables de l'Administration communale (S-E, R/PDL, RAF, PRMP et les Points Focaux PartiCiP au DEL) et des membres des cellules de participation citoyenne (CPC).

Tableau 5 : Répartition par commune des participants à la session de formation sur le DEL

| Communes | Nombre de Participants | |
|--------------|------------------------|-----------|
| | Hommes | Femmes |
| Sémé-Podji | 13 | 02 |
| Porto-Novo | 13 | 03 |
| Total | 26 | 05 |

Source : PartiCiP au DEL



Photo de famille des participants à la session d'Août 2022

B- Projet des réseaux régionaux de contributeurs au Bénin

La mise en œuvre du Projet au Bénin par l'ONG ALCRER a notamment consisté en :

- la mobilisation de huit experts dont une femme pour développer des recommandations dans le cadre de deux groupes de travail portant d'une part sur « le régime de responsabilité des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs » et d'autre part « le pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation »

- ❖ l'organisation et le rapportage de quatre ateliers soit deux ateliers pour chaque groupe
- ❖ le suivi de sessions de formation et d'échanges sur les enjeux de la régulation des marchés et services numériques
- ❖ la conduite d'entretiens individuels avec des personnes-ressources et la rédaction de comptes rendus synthétiques sur les recommandations
- ❖ la gestion de la logistique et de la communication

Ces activités ont permis de documenter les contributions du Bénin dans la définition de standards internationaux sur la régulation et l'autorégulation des plateformes numériques. La mise en œuvre de l'action a permis à ALCRER non seulement de renforcer ses compétences sur le sujet mais aussi d'y consolider son leadership au plan national.

A l'issue du Projet, l'ONG ALCRER souhaite faire les suggestions ci-après aux fins d'améliorer la poursuite éventuelle de l'action :

- Assurer un cadrage méthodologique harmonisé de conduite des ateliers sur la base des expériences en 2022 : à cet effet, une rencontre des partenaires (comme celle de Dakar) peut servir à faire des échanges féconds sur le format des travaux. ALCRER propose un processus à deux étapes : (i) la conduite d'une série de consultations permettant, sous la responsabilité d'un modérateur (interne ou externe) qui mobilise des contributions écrites ou non et les dépouille, les synthétise puis (ii) l'organisation d'un atelier de validation des recommandations regroupant les experts et des acteurs pertinents. Cette approche est plus inclusive et consensuelle et renforce le caractère national du document de recommandations.
- Créer des espaces d'échanges et de partage entre les partenaires du Forum sur l'information et la démocratie
- Créer un niveau intermédiaire entre le niveau pays où travaillent les partenaires et le niveau international où se situe le FID : tirant leçon des directives européennes (DMA et DSA), il y a nécessité de travailler au niveau régional et sous régional en espérant, pour l'Afrique par exemple, que la CEDEAO, l'UEMOA voire l'Union Africaine puissent également établir des directives en faveur de la régulation des services numériques.
- Mener davantage des activités de plaidoyer qui sont restées les parents pauvres du présent Projet. En l'absence de plaidoyer, il y a peu de chances pour l'appropriation des recommandations par les acteurs.

- Améliorer le temps de mise à disposition des versions françaises des rapports des groupes de travail : le plaidoyer est compliqué dans les pays francophones en l'absence de ces versions.
- Améliorer la prise en charge des experts et du personnel du Projet.

L'activité a mobilisé des experts du numérique et des acteurs de la société civile qui ont été les principaux animateurs des ateliers organisés aux fins d'apporter l'expertise et l'expérience du Bénin sur deux groupes de travail : le régime de responsabilité des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs puis le pluralisme des informations dans les algorithmes de curation et d'indexation. Outre ces acteurs, ALCRER a également mobilisé des acteurs publics, notamment des représentants de trois structures étatiques impliquées dans la régulation des réseaux sociaux au Bénin : le Ministère de la justice, l'Autorité de protection des données à caractère personnel et la Police. Les bénéficiaires finaux de l'action sont les utilisateurs des réseaux sociaux et les plateformes dont les plus utilisées au Bénin sont Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter : la mise en œuvre des recommandations adoptées est censée contribuer à une meilleure protection des droits de ces utilisateurs et à une connaissance de leurs obligations.



Atelier du groupe de travail des experts

Tableau synthèse des activités menées

| Activités | Résultats | Commentaires |
|---|--|---|
| <p>Activité 1 Mobilisation des experts</p> | <p>Résultat 1 Huit (8) experts sont sélectionnés et ont participé aux activités du projet</p> | <p>Conformément à la convention signée, cette activité a consisté à sélectionner au plan national huit experts dont une femme. La mobilisation de ces experts a consisté à négocier un contrat de consultation, les faire participer aux activités du projet (ateliers, sessions de formation et de discussions), interagir avec eux pour la documentation des recommandations...</p> <p>Au-delà de ces huit experts qui sont essentiellement des acteurs non étatiques (trois consultants privés, un journaliste spécialisé, un universitaire, trois acteurs de la société civile), nous avons mobilisé, sans coût pour le projet, des acteurs publics impliqués dans la régulation des réseaux sociaux au Bénin : le Ministère en charge de la justice, la Police et l'Autorité de protection des données à caractère personnel.</p> <p>Outre la mobilisation des experts, ALCRER a également assuré la logistique au profit des experts lors des ateliers et le paiement de leurs honoraires convenus d'accord parties</p> |
| <p>Activité : 2 Organisation et rapportage d'ateliers</p> | <p>Résultat 2 Quatre ateliers sont organisés d'une part sur « le régime de responsabilités des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs » et d'autre part sur « le pluralisme des informations dans les algorithmes de curation et d'indexation ». Les séances ont consisté à discuter de la problématique et à documenter des recommandations</p> | <p>Sur le premier groupe de travail, les deux ateliers ont été organisés respectivement le 27 janvier 2022 (sur l'état des lieux du régime de responsabilités des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs) et le 24 mars 2022 (sur les recommandations).</p> <p>Sur le second groupe de travail, les ateliers ont eu lieu le 14 octobre (sur la protection des intérêts des utilisateurs et des créateurs de contenus) et le 28 octobre 2022 (sur la vie privée, la protection des données et la concurrence sur les marchés numériques).</p> <p>Chaque atelier a dûment fait l'objet de compte-rendu adressé au FID.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Activité 3 Participation aux formations et aux échanges</p> | <p>Résultat 3 Les capacités d'ALCRER et des experts sont renforcées sur la régulation des services numériques, la conduite d'entretiens et le plaidoyer</p> | <p>Au cours de l'année, l'équipe du projet et les experts ont participé à toutes les sessions de formation et de discussions en ligne organisées par le Forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite d'entretiens le 19 avril 2022 - un master class tenu le 11 mai 2022 sur la régulation des services numériques (groupe de travail n°1) - une formation sur le plaidoyer le 6 juillet 2022 - l'atelier de restitution du groupe de travail sur les régimes de responsabilité des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs, le 29 septembre 2022 <p>le compte-rendu du master class sur le pluralisme de l'information avec le Professeur Parcu.</p> |
| <p>Activité 4 Organisation d'entretiens individuels avec les experts et rédaction des synthèses</p> | <p>Résultat 4 Quatre entretiens ont été conduits et ont contribué à consolider les recommandations du Bénin</p> | <p>Sur onze personnalités sollicitées, quatre se sont effectivement prêtées au jeu de l'entretien et ont formulé des propositions sur les cas présentés par les rapporteuses du groupe de travail 1. Cette activité s'est déroulée entre le 25 et le 28 mai 2022. Les entretiens ont été présentés sous forme de comptes rendus synthétique.</p> |
| <p>Activité 5 Communication</p> | <p>Résultat 5 Les activités du projet et le financement de RSF sont rendues visibles grâce à des actions de médiatisation</p> | <p>L'activité a consisté à relayer les publications du Forum auprès des institutions (Ministère de la justice, Autorité de protection des données à caractère personnel et Police) et parties prenantes locales (notamment les experts et médias locaux).</p> |
| <p>Activité 6 Gestion de la logistique</p> | <p>Résultat 6 La mise en œuvre du projet est facilitée grâce à la mise en place de conditions de travail optimales</p> | <p>Cette activité a consisté à mettre à la disposition des experts et des membres de l'équipe de gestion du projet de bonnes conditions de travail à travers la location de salles de réunion, l'organisation de collations, la mise à disposition de forfaits Internet pour les sessions en ligne.</p> |

En somme, l'ensemble des résultats d'activités du projet a été atteint de façon satisfaisante. Cependant, l'ONG ALCRER a tout au long du projet nourri une attente sur laquelle il reste à travailler : la mise en œuvre d'une campagne de plaidoyer des autorités publiques sur la nécessité de réguler les services numériques et de sensibilisation des utilisateurs sur leurs droits et devoirs. Dès que les versions françaises des rapports seront disponibles, ALCRER compte assurer leur diffusion au Bénin et leur remise officielle aux structures publiques compétentes afin de susciter le débat public et de pousser à l'action.

C- Projet « Transparence et Redevabilité dans les communes »

Pendant la période de référence (février-août 2022), les activités ci-après ont été réalisées :

- A.1.1.1 Réaliser un guide sur les points d'attention de la veille citoyenne dans le processus d'apurement des comptes de gestion

Cette activité a démarré avec la préparation des documents de sélection du consultant chargé de réaliser le guide. Mais en raison d'une décision du Ministère des finances d'actualiser le manuel de procédures des comptes publics communaux, l'activité a été volontairement suspendue pour nous permettre de prendre en compte les nouveaux éléments du processus de relecture dudit document. L'ONG ALCRER est partie prenante du processus de relecture. L'activité a été déplanifiée et est désormais envisagée au lendemain de la phase de validation du manuel de procédures prévue pour le dernier trimestre de l'année. Dès la réalisation du guide prenant en compte suivra la formation des OSC.

- A.1.2.1 Réaliser et rendre accessibles les versions citoyennes du budget et des comptes administratifs des communes

La présente activité a démarré en synergie avec ReFORME et a consisté, sur la période de référence, à :

- (i) concevoir les canevas des versions citoyennes des documents de planification : depuis février, des concertations ont été organisées pour discuter avec trois experts mis à notre disposition pour concevoir le format et les grandes lignes du contenu des documents de planification locale (budget, PAI et PDC). A l'issue de ce processus qui a pris fin le 12 juillet 2022, les formats ci-après ont été retenus : le poster pour le Budget citoyen qui sera réalisé par ALCRER ; le dépliant et la plaquette respectivement pour le PAI et le PDC qui seront réalisés par la GIZ.
- (ii) sélectionner les communes bénéficiaires de l'appui : parallèlement au processus de conception des canevas, des discussions ont été engagées pour choisir les communes bénéficiaires de l'appui relatif à la réalisation des versions citoyennes de leurs budgets communaux. Ces communes ont été choisies sur la liste des communes ayant bénéficié de l'activité de sensibilisation sur les outils d'implémentation de la transparence budgétaire conduite par la direction générale du budget (DGB) dans douze communes. Les six communes sélectionnées sont celles qui ont exprimé la volonté d'élaborer des budgets citoyens et à perpétuer la pratique. Cette sélection faite conjointement avec les assistants techniques du CA3 du projet ReFORME porte sur les communes de Bonou, Avrankou, Lokossa, Aguégués, Cobly et Kérou.
- (iii) identifier les experts qui se chargeront de traduire les budgets votés et approuvés en versions grand public : à l'issue du processus de conception et de validation des canevas, chaque projet s'est engagé à réaliser les documents retenus conformément aux exigences contractuelles. La sélection des consultants s'est faite en synergie avec la précédente intervention de la DGB. Ainsi, ils ont été sélectionnés sur la liste des experts mobilisés par la DGB lors de la sensibilisation des communes. Ce choix se justifie par leur niveau de maîtrise du sujet (auteurs des canevas à utiliser) et leur expérience de travail avec ces communes sur la même thématique. Il s'agit de capitaliser les liens de travail que ces experts ont déjà développés avec les communes concernées.

Ces experts mobilisés attendent le vote et l'approbation des budgets communaux pour réaliser les versions citoyennes. Celles-ci interviendront avant la fin de l'année.

- A.2.1.2 Réaliser un guide national sur le suivi citoyen de la commande publique

L'activité a consisté, sur la période de référence, à conduire le processus de sélection du consultant qui appuie l'équipe du projet dans la réalisation du guide. Dans un premier temps, ce processus a été déclaré infructueux par manque de candidatures suffisantes (deux). La relance du processus a permis d'avoir quatre candidatures permettant ainsi au comité des offres de les évaluer. Ensuite, des négociations ont été engagées avec l'adjudicataire pour rester dans l'enveloppe budgétaire de l'activité. Après une réunion de cadrage méthodologique, le consultant est actuellement sur le terrain pour la collecte des données. Après la validation du guide, il sera procédé à son impression et à la formation des membres des OSC locales.

- A.2.1.4 Plaidoyer envers les institutions publiques pour l'amélioration de l'environnement du suivi citoyen de la gouvernance de la commande publique

ALCRER a profité de ses rencontres avec les communes dans le cadre d'autres interventions pour faire le plaidoyer sur l'implication des CPC dans les processus de passation des marchés publics. Sans solliciter les ressources de la GIZ, ces rencontres ont été organisées, entre février et août 2022, dans plusieurs communes dont sept d'intervention de la GIZ (Kérou, Kouandé, Péhunco, Adjohoun, Aguégus, Bonou et Dangbo). L'ensemble des acteurs rencontrés (maires, adjoints aux maires, secrétaires exécutifs, RAAF, RDLP, RST, RSI, etc.) ont marqué leur accord pour que les OSC soient impliquées non seulement dans les procédures de passation mais également dans l'exécution des marchés publics à travers notamment les visites de chantiers. Les autorités communales ont demandé à ALCRER de faire des propositions concrètes non seulement pour la signature d'un « contrat social » comportant cette clause d'implication de la société civile dans les marchés publics mais aussi pour la définition d'un minimum de standards sur la base desquels les CPC devront agir. ALCRER a rassuré que ces standards seront définis dans le guide portant suivi citoyen de la commande publique en cours de réalisation.

Six communes ont déjà signé ce contrat social (Covè, Zagnanado, Ouinhi, Houéyogbé, Bopa) dont une commune d'intervention de la GIZ (Kouandé).

- A.3.1.1 Organiser au profit des OSC et du Secteur privé un atelier d'information et d'internalisation du nouveau Code de la décentralisation

Le 24 août, ALCRER a réuni une quarantaine d'acteurs communaux pour discuter des modalités de mise en œuvre efficace du suivi citoyen de la commande publique dans les communes après l'entrée en vigueur du nouveau code de l'administration territoriale en décembre 2021. Après les présentations des experts et les discussions en groupe et en plénière, il ressort les résultats et recommandations ci-après : la conclusion d'un consensus sur la nécessité de poursuivre voire de renforcer la surveillance citoyenne des procédures de passation et d'exécution de la commande publique dans les communes en vue d'améliorer la gouvernance locale ; l'actualisation des dispositions législatives et réglementaires favorables au suivi citoyen de la commande que les OSC pourraient utiliser pour améliorer leur plaidoyer ; l'adoption d'une nouvelle stratégie de surveillance citoyenne de la commande publique plus axée sur l'accès à l'information et son traitement que sur la participation physique à l'étape d'évaluation des offres ; la perspective d'étudier l'intégration des OSC dans les organes communaux de contrôle des marchés publics.

La rencontre a connu un franc succès du point de vue des différents acteurs attendus comme le montre le tableau suivant :

Tableau sur le point des participants de l'atelier du 24 août 2022

| Catégories d'acteurs | Nbre total | Taux | Nbre de femmes |
|---|------------|------|----------------|
| Préfets ou Représentants (PRMP) | 5 | 12% | 1 |
| Secrétaires Exécutifs ou Représentants (PRMP) | 9 | 21% | 2 |
| Autorités nationales des marchés publics (ARMP & DNCMP) | 2 | 5% | |
| OSC | 16 | 38% | 2 |
| Médias | 3 | 7% | 1 |
| Personnes-ressources | 3 | 7% | 0 |
| Personnel de l'UGP | 4 | 10% | 0 |
| TOTAL | 42 | 100% | 6 soit 14% |

D- Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG)

Les activités du **Projet d'appui spécial à l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes (PAAJCOG)** mis en œuvre par ALCRER s'inscrivent dans le cadre vers l'**Outcome 3** : « *La redevabilité sociale, financière et électorale a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle* » et l'**Output 3.1** : « *Les institutions de régulation et de contrôle respectent leurs obligations en matière de redevabilité et améliorent la qualité de leurs prestations* » de la phase 2 du **Programme Redevabilité de la DDC** en lien avec GFA, opérateur de mise en œuvre.

La problématique sur la « **Redevabilité financière** » part du contexte d'absence de compte rendu systématique des gestionnaires publics.

Les principaux résultats obtenus et les performances réalisées dans à la mise en œuvre du projet au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

Les avancées qu'ont connues les finances locales ces dernières années tant au plan national que communautaire d'une part et d'autre part, les difficultés qu'avaient les acteurs communaux à répondre aux objectifs de « *Transparence et redevabilité* » à travers une production sans à-coup des comptes administratifs et de gestion des communes, ont amené la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) à prendre le lead d'une amélioration radicale de la donne. Dans ce sens, elle fut au cœur du rattrapage des comptes de gestion, de l'élaboration d'un manuel de procédure de reddition des comptes publics communaux, ainsi que la sensibilisation d'un acteur particulier de la chaîne, ceux des impôts.

Après achèvement de ces initiatives, l'urgence de renforcer les capacités des acteurs s'est imposée et a conduit à :

- la dissémination du manuel actualisé de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux est faite en direction de la DGTCP, des tutelles et des communes (Mairies, Trésoriers départementaux et communaux et Receveurs des impôts et Inspecteurs des impôts) ;

- les capacités de près de 500 acteurs communaux sur les procédures de reddition de comptes publics, les diligences essentielles, les outils et points de contrôle des comptables publics prévus dans le manuel actualisé sont identifiés pour être renforcées.

L'élaboration et la formation du manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux a été conduite en collaboration tripartite entre l'administration (DGCTP), PTF (ReFORME/GIZ et Coopération Suisse) et une OSC (ALCRER).

❑ **Résultats saillants prévus ou imprévus se présentent comme suit :**

- 100% des comptes de gestion en retard au niveau des communes ont été rattrapés
- La répartition des rôles entre acteurs a créé une émulation positive autour du processus de la reddition des comptes au niveau des comptables publics
- Manuel de procédures de reddition des comptes publics est actualisée et fait l'objet de formation à l'endroit d'au moins 500 acteurs.
- L'évaluation de l'apurement des comptes de gestion par la juridiction financière est faite
- Synergie entre l'administration publique, les OSC et les PTF

L'efficacité des actions de rattrapage des comptes et d'actualisation des procédures de reddition des comptes publics communaux a contribué à légitimer la présence de la société civile dans les processus de reddition de compte et auprès des institutions de régulation et de contrôle.

Ind 3.1.2 : Proportion des comptes de gestion en retard produits par les communes

- 100% des comptes de gestion en retard au niveau des communes ont été rattrapés

Ind 3.1.3 : Nombre de comptes de gestion en retard produits par les communes et apurés par la juridiction financière

La situation n'a pas évolué

Les activités du projet PAJCOG mise en œuvre par ALCRER concourent à l'atteinte de **4 indicateurs sur le volet « *Redevabilité financière* »** dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'appui à l'Etat et aux Institutions de Régulation et de Contrôle permettra de **booster les performances à la Cour des comptes**. Il s'agit de :

- **Ind 3.1.1** : Cour des comptes conforme à la norme communautaire opérationnelle (**Cible : 1 – indicateur qualitatif, soit mettre oui ou non**)
- **Ind 3.1.2** : Proportion des comptes de gestion en retard produits par les communes (**Cible : 100**)
- **Ind 3.1.3** : Nombre de comptes de gestion en retard produits par les communes et apurés par la juridiction financière (**Cible : 74**)
- **Ind 3.1.4** : Nombre de membres du personnel de la Juridiction financière et du personnel d'appui ayant acquis des compétences en apurement accéléré des comptes (**Cible : 32**)

❑ **Progrès 1 : Relance du rattrapage des comptes de gestion des communes**

- **Partenariat DGTC / ALCRER** a repris avec la relance du rattrapage des comptes de gestion des communes qui a été consacré par le lancement à la coupole du Trésor public le jeudi 31 mars 2022.
- **Appuis à la DGTC** pour le rattrapage des comptes de gestion des 15 communes en retard.

- **Supervision et veille citoyenne** de la mission de la DGTCP et mobilisation des acteurs de la société civile sur la demande de comptes sur les comptes de gestion.

❑ **Progrès 2 : Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux**

- **Partenariat DGTCP / ALCRER** en synergie avec la **ReFORME/GIZ** pour la « *Révision du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux* » afin de :
 - se conformer à la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin qui a rendu désuet le manuel en application par le décret n°2008-382 du 24 juin 2008 ;
 - maîtriser les risques opérationnels de non-reddition de comptes publics ; et
 - assurer la veille de la qualité comptable.
- La réalisation sur financement de la GIZ du **Guide de veille citoyenne des comptes publics communaux à l'usage des OSC**. Le Guide est la version citoyenne du Manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux à l'usage des comptables publics

❑ **Progrès 3 : Evaluation de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes et Guide de veille citoyenne des comptes publics communaux à l'usage des OSC**

- **L'évaluation de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes** est faite pour contribuer à l'effectivité de l'apurement régulier des comptes de gestion des communes par la Cour des comptes.

Prochains pas sur l'apurement comptes de gestion des communes : Le mise en place d'un Comité pour l'apurement comptes de gestion des communes afin d'assurer la facilitation de l'appropriation et l'adoption des conclusions de l'évaluation sur l'apurement des comptes de gestion des communes. La démarche méthodologique intégrera l'implication des acteurs de la chaîne des comptes de gestion des communes jusqu'à l'apurement. Il s'agit des acteurs de la Cour des Comptes, de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT), Trésor public, CONAFIL, Société civile, deux personnes ressources et un facilitateur

Le Comité élaborera une stratégie de plaidoyer sur la problématique de l'apurement des comptes de gestion des communes.

Extrants et performance selon le plan d'action annuel

Dans le cadre de l'exécution du **PAAJCOG** mis en œuvre par ALCRER, il a été planifié des activités qui tournent autour de trois préoccupations essentielles sur la **redevabilité financière** qui se présentent comme suit :

- ❑ Rattrapage des comptes de gestion des communes en retard
- ❑ Révision du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux
- ❑ Apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes.

1. Rattrapage des comptes de gestion des communes en retard

Au cours de l'année 2022, il a été procédé à la clôture de l'opération de rattrapage des comptes de gestion des communes en retard sur les exercices de 2003 à 2015. Il s'agit des communes de : Aplahoué, Athiémé, Bopa, Cotonou, Djacotomey, Gogounou, Houéyogbé, Ifangni, Kalalé, Ouèssè, Sakété, Ségbana, Sinendé, Tori-Bossito et Zè, soit 15 communes qui ont rattrapé **173 comptes de gestion ont été rattrapés, à raison de 80 comptes de gestion sur chiffres et 93 comptes de gestion sur pièces.**

- **Echec** : A cette date, cette activité enregistre un échec parce que **tous les comptes de gestion des communes rattrapés ne sont pas encore apurés.** Les capacités d'apurement de la juridiction financière reste encore limitées.

2. Révision du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux

La réalisation et l'opérationnalisation de ce manuel constituent est un résultat important de la phase 2 du Programme Redevabilité notamment l'Output 3.1 de l'Outcome 3 pour le respect des obligations en matière de redevabilité et de l'amélioration de la qualité de la prestation des institutions de régulation et de contrôle.

Le manuel actualisé permet :

- la production du compte de gestion sur chiffre par le comptable et du compte administratif par l'ordonnateur au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant celui au titre duquel lesdits comptes sont produits ;
- le vote du compte administratif en appui du compte de gestion au plus tard le 31 mai de l'exercice suivant celui au titre duquel lesdits comptes sont produits par les organes

a. Elaboration du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux

La synthèse des réussites, potentialités, échecs et obstacles sur la présente activité montre que le manuel actualisé de procédures de reddition des comptes publics est accepté comme une référence nationale.

Le processus d'élaboration et les différentes phases de l'élaboration à la validation du manuel (Atelier de cadrage, Atelier de mise à disposition au Consultant du diagnostic préétabli, Atelier de restitution du diagnostic, Atelier d'examen et d'étude de l'avant-projet du Manuel par le comité d'appui, Atelier de pré-validation du Manuel et Atelier de validation du Manuel) a été assuré par la GIZ, en co-production avec la DGTCP.

Le processus d'élaboration de reddition des comptes publics communaux a pris en compte aussi les comptes administratifs que les comptes de gestion contrairement au précédent manuel qui n'a pris en compte que les comptes de gestion.

Obstacles : Le processus d'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics a été plus long que prévu.

b. Formation du Manuel de procédures de reddition de comptes à l'usage des acteurs communaux

Compte tenu du financement par rapport l'option retenue pour la vulgarisation (formation), un appui complémentaire de la GIZ a été sollicité par la DGTCP pour d'une part, la mise à niveau des receveurs et inspecteurs des impôts, d'où l'organisation de l'atelier de sensibilisation de « *Reddition des comptes publics communaux à l'ère de la*

réforme structurelle du secteur de la décentralisation » des 24 et 25 novembre 2022 ; et d'autre part l'organisation de deux sessions programmées pour les 7, 8 et 9 décembre 2022 et 12, 13 et 14 décembre 2022 à Bohicon.

Le PAJCOG assurera les quatre sessions de formation suivantes

L'intervention de la GIZ impacte les capacités de près de 150 acteurs et celle du PAJCOG est de 302 acteurs, soit respectivement 33% pour la GIZ contre 67% pour le projet PAJCOG.

3. Apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes

Une évaluation des résultats de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes a été commanditée pour contribuer à l'effectivité de l'apurement régulier des comptes de gestion des communes par la Cour des comptes. De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- établir l'état des lieux des comptes de gestion apurés depuis 2003 à nos jours ;
- analyser le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des arrêts rendus par la juridiction financière aussi bien en terme de débet que d'injonction pour l'avenir ;
- faire le point des dysfonctionnements relatifs au processus d'apurement et à la mise en œuvre des décisions de la juridiction financière ;
- définir un mécanisme d'appui technique et financier à la juridiction financière pour mieux faire face à sa fonction d'apurement ;
- identifier tout facteur qui entrave l'apurement des comptes et la publication des arrêts rendus pour les comptes apurés ;
- etc.

La restitution a été faite le vendredi 23 décembre 2022. Pour contribuer à enrichir l'évaluation des résultats de l'apurement juridictionnel des comptes de gestion des communes, il a été en place un comité pour l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer et d'un document de plaidoyer sur la problématique de l'apurement des comptes de gestion des communes.

❑ Contraintes :

La mise en œuvre des activités a été perturbée par la Décision DCC 21-435 du 30 décembre 2021 de la Cour constitutionnelle qui a déclaré en partie contraire à la constitution la Loi organique N°2020-38 du 11 février 2021 sur la Cour des comptes en son Article 51 qui précise que « *Les contrôles de la Cour des comptes sont confiés à des **Conseillers**, à des **Conseillers référendaires** et à des **auditeurs** ».*

Selon l'Article 1^{er} Décision DCC 21-435 du 30 décembre 2021 de la Cour constitutionnelle : « *... sont contraires à la Constitution seulement en ce qui concerne l'intégration dans la catégorie des « magistrats de siège », les « conseillers référendaires » et « les auditeurs ».*

❑ Niveau d'exécution physique

Le **niveau** d'exécution physique est calculé sur la base des critères suivants :

- 0% si non entamée ;
- 50 % si entamée ;
- 100% si achevée

L'évaluation de la mise en œuvre du projet en 2022 se présente comme suit :

- 0% : 1 activité ; 50% : 3 activités et 100% : 5 activités
- Nombre d'activités mises en œuvre : 9
- Taux d'exécution physique (TEP) : 72%

III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2022

A- Activités de médiation et de conseils

En raison de son engagement pour l'instauration de la bonne gouvernance et de la justice sociale, l'ONG ALCRER est perçue comme un bureau de gestion de plaintes et un centre d'écoute et d'aide juridique. L'ONG ALCRER assume, du mieux qu'elle peut, cette vocation depuis quelques années avec des résultats probants.

En 2022, l'ONG a enregistré officiellement une trentaine de plaintes portant, entre autres, sur des cas de :

- différends domaniaux
- dénonciations d'abus de toutes sortes
- malversations financières dans des structures étatiques
- licenciements abusifs
- affectations abusives
- détentions illégales
- escroqueries
- etc.

Comme à l'habitude, les dossiers ont été instruits conformément aux principes de justice, de dialogue et de paix sociale. Les autorités et autres personnes impliquées dans les dossiers sont écoutées.

Dans certains cas, les dossiers de corruption ont été envoyés à la CRIET après interpellation des auteurs par les services compétents de l'ONG ALCRER.

Aussi, le Directeur Exécutif de l'Association, Vihoutou Martin ASSOGBA s'est personnellement impliqué dans la gestion de ces affaires. Son leadership a, pour la plupart, permis d'avoir des solutions ou des compromis à la satisfaction de la majorité des protagonistes.

B- Contribution aux débats intellectuels

En 2022, l'ONG ALCRER a participé à plusieurs rencontres où elle a apporté son éclairage et son expérience sur des sujets d'importance pour la gouvernance, l'enracinement de la démocratie, la promotion des droits de l'homme, etc. Il s'agit de plus d'une centaine de séminaires ateliers dont voici le point :

POINT DE PARTICIPATION DE ALCRER AUX SEMINAIRES/ATELIERS EN 2022

| N° | DATE | TITRE DE L'ACTIVITE | LIEU |
|-----|------------|---|---|
| 1. | 21/01/2022 | Participation à l'atelier d'apprentissage et de réseautage d'une journée pour les organisations d'engagement parlementaire et de suivi (OPEP) organisé par le Réseau parlementaire d'Afrique (PNAfrica) | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |
| 2. | 26/01/2022 | Participation à l'atelier de planification du projet ReFORME de la GIZ | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |
| 3. | 28/01/2022 | Participation à la rentrée solennelle de la coalition des défenseurs des droits humains au siège de la Fédération des Personnes handicapées | Agontikon à Cotonou |
| 4. | 02/02/2022 | Participation à la cérémonie de remise d'attestation de fin de formation aux jeunes entrepreneurs agricoles | Centre Bouge à Sékou |
| 5. | 02/02/2022 | 10/03/2022 | 10/03/2022 |
| 6. | 07/02/2022 | Participation aux travaux de l'élaboration du document de programmation budgétaire et Economique pluriannuelle (DPBEP), gestion 2023 | Salle 511 de la Direction Générale de l'Economie à Cotonou |
| 7. | 07/02/2022 | Participation à la première session de l'année 2022 du comité de pilotage du projet ReFORME/GIZ | Salle ST/PAS du Ministère de l'Economie et des Finances à Cotonou |
| 8. | 28/02/2022 | Participation aux travaux de l'Atelier de capitalisation du processus de relecture de la PONADEC qu'organise le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale | Hôtel LA CANADIENNE à Bohicon |
| 9. | 10/03/2022 | Session conjointe de la commission de règlement des différends et de la commission disciplinaire à l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 10. | 10/03/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 11. | 10/03/2022 | Participation à la cérémonie officielle de la politique Responsabilité Sociale de l'Entreprise SOBEBRA dans l'enceinte de ladite société à Cotonou | SOBEBRA |

| | | | |
|-----|------------|---|--|
| 12. | 29/03/2022 | Participation à la revue au 31 décembre 2021 du PTA et lancement de la mise en œuvre des outils de gestion 2022 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique | ISBA de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou. |
| 13. | 06/04/2022 | Participation aux ateliers de validation sur la note conceptuelle pour l'organisation de la deuxième édition du forum national sur l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et le rapport d'évaluation de l'enseignement de l'ECU Gouvernance et Intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement organisés le PNE-BENIN. | Hôtel Camilio à Grand-Popo |
| 14. | 07/04/2022 | Participation à l'atelier sur l'état des lieux de la technologie du biodigesteur au Bénin : Défis et perspectives | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |
| 15. | 07/04/2022 | Participation au mini-atelier d'identification des mesures légères d'accompagnement aux acteurs non étatiques pour améliorer leur contribution aux revues de quelques ministères sectoriels organisé par la GIZ | Siège du projet ReFORME à Cotonou |
| 16. | 07/04/2022 | Participation à la Mission d'identification du Projet de Gouvernance Economique pour la Délivrance des Services (PGEDS) | Siège de Banque Mondiale à Cotonou |
| 17. | 20/04/2022 | Participation à l'atelier de formation sur le suivi budgétaire organisé par le réseau Social Watch. | Hôtel « La Princesse » de Bohicon. |
| 18. | 21/04/2022 | Participation à l'atelier de consolidation des données de suivi de la mise en œuvre des recommandations du 3e cycle de l'EPU du Bénin organisé par l'ONG Changement Social | Salle Participation Citoyenne à Calavi |
| 19. | 22/04/2022 | Participation à la cérémonie de remise de prix aux lauréats du concours national d'élaboration d'une charte de bonne conduite et d'intégrité par les apprenants pour la lutte contre la corruption en milieu scolaire organisé par FAWE BENNIN | Hôtel QUALIMAX à Agla à Cotonou |
| 20. | 23/04/2022 | Participation demi-finale du concours oratoire « je maîtrise les textes de mon pays » qu'organise l'ONG JED | Bibliothèque Bénin Excellence à Godomey Houédonou, 1 ^{ère} rue après la pharmacie |
| 21. | 30/06/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 22. | 06/07/2022 | Participation à la réception organisée par l'Ambassadeur des Etats-Unis à l'occasion du 246ème anniversaire de l'Indépendance des USA à Cotonou | Ambassade des Etats-Unis |

| | | | |
|-----|------------|---|--|
| 23. | 06/07/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 24. | 06/07/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 25. | 07/07/2022 | Participation à la première session du Groupe Technique Décentralisation, Déconcentration et Aménagement du Territoire (GT2DAT) | Salle de conférence sise au 7ème étage du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale |
| 26. | 07/07/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 27. | 08/07/2022 | Participation à la séance de publication virtuelle des nouvelles données de Afrobarometer sur la protection de l'enfance au Bénin | |
| 28. | 08/07/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 29. | 20/07/2022 | Participation au lancement de l'Indice des Parlements Ouverts, prévu pour le mercredi 20 Juillet 2022, virtuellement de 13h00 à 15h00 GMT. | |
| 30. | 20/07/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 31. | 02/08/2022 | Participation à l'atelier de validation de documents juridiques pour la promotion de la redevabilité et l'accès des citoyens à certains services publics dont celui de la justice organisé le réseau Social Watch | Hôtel « La Princesse » de Bohicon |
| 32. | 09/08/2022 | Participation à la table ronde multi-acteurs des droits humains dans le cadre de la session régionale Atlantique des dialogues sur les droits humains qu'organise la CDBH | Hôtel TIBI-LIBI sis dans la ZOPAH à Abomey-Calavi |
| 33. | 09/08/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 34. | 11/08/2022 | Participation à la séance d'échange et d'information organisé par WAKE UP FOR YOUR RIGHTS dans le cadre du programme intitulé "La Tribune des Organisations de la Société Civile" | CDIJ sise à la Cour d'appel de Cotonou |
| 35. | 16/08/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 36. | 18/08/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 37. | 22/08/2022 | Participation à l'atelier de formation et de vulgarisation du guide de renforcement des capacités des OSC pour la veille citoyenne et le plaidoyer en matière de législation et de | Hôtel NIFUR de Bohicon |

| | | | |
|-----|------------|---|--------------------------------------|
| | | planification/programmation/budgétisation axée sur les droits humains. Cet atelier est organisé par le Ministère de la Justice à travers le Projet d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et de la reddition des comptes (PAAAJRC) | |
| 38. | 22/08/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 39. | 26/08/2022 | Participation à l'atelier de formation conjointe sur les missions de la société civile et la charte de la société civile du Bénin | Natitingou, à l'Hôtel Beau Séjour |
| 40. | 31/08/2022 | Participation à la revue du PTA au 2ème trimestre 2022 du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique | ISBA/FSS à Cotonou |
| 41. | 31/08/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 42. | 01/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 43. | 01/09/2022 | Participation à une séance d'échanges dans le cadre des préparatifs d'une nouvelle stratégie pluriannuelle (2023-2026) des Pays-Bas pour le Bénin | Salle Baobab 1 de Novotel à Cotonou |
| 44. | 07/09/2022 | Participation à la troisième séance d'échanges post-formation sur le thème ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS ET A L'ENVIRONNEMENT : QUELLES RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES ? | RSE BENIN sis à Zogbohouè à Cotonou. |
| 45. | 07/09/2022 | Participation à l'atelier sur la perception des acteurs du secteur privé et de la société civile sur le système béninois de passation des marchés publics organisé par l'ARMP à l'intention des Responsables des Organisations de la Société Civile | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |
| 46. | 07/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 47. | 08/09/2022 | Audience avec le Président de l'Assemblée Nationale dans le cadre du dossier de la communauté Houèko | Assemblée Nationale |
| 48. | 08/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 49. | 13/09/2022 | Participation au séminaire de vulgarisation de la décision N°21- 010/HAAC du 24 février 2021 portant organisation de l'accès équitable aux médias de service public organisé par la HAAC | Hôtel BIS d'Abomey |

| | | | |
|-----|------------|---|-----------------------------|
| 50. | 13/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 51. | 20/09/2022 | Participation à la revue sectorielle eau et assainissement gestion 2021 qu'organise le MEM | Hôtel Bénin Royal à Cotonou |
| 52. | 20/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 53. | 21/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 54. | 13/09/2022 | Participation à l'atelier de formation sur la plateforme Web inclusif du mécanisme de sauvegarde des droits des usagers organisé par ANIP | Chant d'Oiseau à Cotonou |
| 55. | 22/09/2022 | Participation à l'atelier de validation du manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux qu'organise le MEF | Hôtel Amazone à Bohicon |
| 56. | 23/09/2022 | Séance d'échange avec la délégation du FMI actuellement en mission de suivi au Bénin | Siège de l'ONG ALCRER |
| 57. | 23/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 58. | 27/09/2022 | Participation à la 27ème session ordinaire du Conseil d'Administration de MCA-BENIN II au siège de ladite institution | MCA-BENIN II |
| 59. | 30/09/2022 | Participation à la rencontre départementale de l'élaboration du rapport parallèle sur la mise en œuvre des ODD | Maison de la Société Civile |
| 60. | 30/09/2022 | Participation à l'atelier du domaine Gouvernance concernant le processus d'élaboration du rapport annuel 2022, | Hôtel Azalaï, Cotonou |
| 61. | 30/09/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 62. | 06/10/2022 | Participation à l'atelier de présentation du projet WURI aux acteurs de la société civile et de services sociaux de bases Session | Hôtel Bénin Royal à Cotonou |
| 63. | 06/10/2022 | Participation à la cérémonie d'ouverture des activités sur la Veille et le Suivi de la Loi portant « Reconnaissance, Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en République du Bénin » organisé par la Coalition des Défenseurs des Droits Humains au Bénin (CDDH-Bénin) | Hôtel GALILEE à Cotonou |
| 64. | 06/10/2022 | Participation à l'atelier de planification des synergies nécessaires et à convenir de modalités de collaboration et de partenariat | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |

| | | | |
|-----|------------|--|---|
| | | entre les Organisations financées par Coopération Suisse. | |
| 65. | 06/10/2022 | Participation à la cérémonie de présentation de la chaîne télévision en ligne FOCUS CHANNEL NEWS à | Hôtel Bénin Horizon à Cotonou |
| 66. | 06/10/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 67. | 12/10/2022 | Participation à la deuxième session ordinaire du Comité d'Orientation et de Suivi du Programme Redevabilité. | Hôtel Azalai à Cotonou |
| 68. | 13/10/2022 | Participation à la séance d'échanges autour de la Liste Electorale Informatisée Provisoire (LEIP) | Salle de conférence du Ministère du Travail à Cotonou |
| 69. | 13/10/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 70. | 21/10/2022 | Participation à l'atelier de validation du projet de manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux organisé par le Ministère des Finances | Bénin Royal Hôtel à Cotonou |
| 71. | 21/10/2022 | Participation à l'audit de la Liste Electorale Informatisée Provisoire (LEIP) | ANIP |
| 72. | 24/10/2022 | Participation à l'atelier d'écriture des documents de capitalisation des porteurs (FoSIR 1) et ateliers thématiques de la Maison de la Société Civile | Hôtel JECO à Dassa Zoumè |
| 73. | 24/10/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 74. | 27/10/2022 | Participation à l'atelier de formation des membres de la Coalition Nationale pour la Paix sur l'extrémisme organisé par le PNUD | Hôtel Les Princes de Bohicon |
| 75. | 27/10/2022 | Participation à l'audience solennelle de rentrée judiciaire 2022-2023 sur le thème : « Le temps de la Justice » | Cour Suprême à Porto-Novo |
| 76. | 27/10/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 77. | 31/10/2022 | Séance de travail avec les experts commis pour la mission de planification de la prolongation du projet Reforme/GIZ_ | ALCRER |
| 78. | 02/11/2022 | Participation à « l'atelier d'information et de formation des élu(e)s sur leurs rôles et missions : Face au peuple » organisé par Social Watch Bénin en partenariat avec le Bureau Régional de la Konrad Adenauer Stiftung (KAS) | Hôtel LA CASA CEILO à Fidjrossè, Cotonou |
| 79. | 02/11/2022 | Participation à l'atelier de formation des Organisations de la Société Civile sur le Budget Programme organisé par la GIZ à travers le projet ReFORME | Hôtel JECO à Dassa Zoumè |

| | | | |
|-----|------------|--|--|
| 80. | 03/11/2022 | Participation à la séance de restitution des conclusions de la mission de planification ReFORME2 | Salle ST/PAS du MEF, Cotonou |
| 81. | 03/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 82. | 04/11/2022 | Participation à une séance d'échange sur le projet WURI avec la mission de supervision de la Banque Mondiale qui séjourne au Bénin au | Siège projet WURI |
| 83. | 08/11/2022 | Participation à l'atelier d'élaboration du document de plaidoyer de la société civile à présenter à l'Assemblée Nationale en vue du vote du projet de budget 2023 | BLUE ZONE situé derrière la Mosquée Zongo de Cotonou |
| 84. | 08/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 85. | 09/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 86. | 09/11/2022 | Participation à la retraite des Administrateurs de MCA-BENIN II_ Edition 2022 | Hôtel CASA DEL PAPA à Ouidah |
| 87. | 10/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 88. | 16/11/2022 | Participation à l'atelier sur la prise en compte du genre transversal et le Leave No One Behind (LNOB) dans les programmes financés par la Coopération Suisse au Bénin organisé par l'UGP_PAEG 1 de l'opérateur PARTICIP | Bohicon, Hôtel Amazone |
| 89. | 16/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 90. | 16/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 91. | 17/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 92. | 22/11/2022 | Participation à la cérémonie de lancement du projet de renforcement des OSC pour la Redevabilité des Politiques Educatives et leur mise en œuvre (ProRePEM) | Hôtel Golden Tulip de Cotonou |
| 93. | 22/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 94. | 23/10/2022 | Participation à l'atelier de planification opérationnelle avec la société civile et les ministères sectoriels dans le cadre du projet ReFORME à Cotonou | MEF |
| 95. | 23/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 96. | 24/11/2022 | Participation à l'atelier de validation du manuel de mécanisme de gestion des plaintes du projet de formation | Salle de conférence de la Mairie de à Cotonou |

| | | | |
|------|------------|--|---|
| | | professionnelle et d'entrepreneuriat pour l'emploi organisé par l'Agence de développement de l'enseignement technique | |
| 97. | 24/11/2022 | Participation à l'atelier de validation des données du Bénin dans le tableau de bord des investissements dans l'eau en Afrique (AIP Scorcard) et de mise en place de la plateforme nationale de collecte des données pour les indicateurs du système WASSAMO organisé par le PNE-BENIN | Hôtel SOSSA à Cotonou |
| 98. | 24/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 99. | 25/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 100. | 29/11/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 101. | 04/12/2022 | Participation à la quinzième édition du Toffa 2023 | Hôtel GRACIA PLENA (SALLE Kpocon 1er étage) à Godomey |
| 102. | 06/12/2022 | Participation à atelier de renforcement de capacité des Organisations de la Société Civile sur le Dividende Démographique (DD) et la Budgétisation Sensible Dividende Démographique organisé par l'UNFPA en partenariat avec Social Watch à travers le projet d'autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au SAHEL (SWEDD) | Hôtel Bel Azur de Grand-Popo |
| 103. | 06/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 104. | 08/12/2022 | Participation à la séance de présentation des perspectives économiques édition d'octobre 2022 : sur la corde raide | Salle de conférence du Ministère de l'Economie des Finances |
| 105. | 08/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 106. | 13/12/2022 | Participation à la treizième revue des finances publiques, édition 2022 | Salle de conférence de DGI/DGE à Cotonou |
| 107. | 13/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 108. | 13/12/2022 | Participation à l'atelier d'échanges sur l'organisation des élections législatives de 2023 au Bénin organisé par la plateforme des OSC en collaboration avec la CENA et COSCEP | Hôtel Casa cielo de Fidjrossè à Cotonou |
| 109. | 14/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |

| | | | |
|------|------------|--|---|
| 110. | 15/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |
| 111. | 20/12/2022 | Participation à l'atelier de formation du comité de pilotage de la plateforme électorale des OSC sur « la communication en période de crise » | Azalaï Hôtel de la plage à Cotonou |
| 112. | 22/12/2022 | Participation à l'atelier de partages d'informations et de connaissances sur les nouvelles réformes en matière de gestion des comptes publics à l'endroit des OSC organisé par Social Watch Bénin dans le cadre du projet « Suivi citoyen de la mise en œuvre des recommandations des audits dans les secteurs de l'éducation et de la santé en Afrique de l'ouest (Benin et Ghana) », mis en œuvre par la Coalition Anti-Corruption du Ghana (GACC) et Social Watch Bénin | Grand-Popo, Hôtel Bel Azur |
| 113. | 22/12/2022 | Participation à la 29ème session des membres du Conseil d'Administration du MCA-BENIN | Siège du MCA-BENIN II, en salle 402 à Cotonou |
| 114. | 22/12/2022 | Session des membres de l'ARMP à Cotonou | ARMP |

C- Médiatisation des activités

Pour sauvegarder sa notoriété, l'ONG ALCRER a pensé et mis en place dans son organigramme, une Cellule de Communication. A l'instar des autres composantes de l'organigramme, cette Cellule produit de façon périodique, un rapport d'activités. C'est dans cette logique que s'inscrit le présent rapport d'activités. Il relate les actions de communications menées pour donner de la visibilité aux activités de l'Association de Lutte contre le Racisme, l'Ethnocentrisme, et le Régionalisme au cours de l'année 2022 et présente de façon exhaustive les points ci-après : les communiqués et autres messages, les lettres ouvertes, les éléments de communication produits par la cellule de communication, les éléments produits par les médias externes etc.

En dehors de ces aspects, le rapport fait le point des formations, ateliers, séminaires auxquels la Cellule de communication a représenté l'ONG ALCRER. Ces activités sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des activités de la Cellule de Communication de l'ONG ALCRER

| Date | Activités | Livrables |
|----------------------------------|--|-------------------------------|
| De janvier à juin 2022 | ALCRER, à travers son Directeur Exécutif a accordé plusieurs interview, plusieurs communiqués et réalisations d'émission radio et TV. | Images et coupures de presses |
| Vendredi 08 Juillet 2022 | Webinaire sur le thème : « protection de l'enfance : perception des citoyens béninois ». Organisée par Afrobarometer en partenariat avec Inovative Research in Economics and governance (IREG) | Rapport |
| Jeudi 14 Juillet | Rédaction et diffusion dans les journaux et sur les réseaux sociaux d'un communiqué de presse suite au retrait de la plainte de Boni Yayi contre l'Etat béninois auprès de la CEDEAO | Copie des journaux |
| Vendredi 15 Juillet 2022 | Revue du Plan d'Action 2022 de la plateforme des OSC et recueil d'actions pertinentes à mener dans le cadre des élections | Rapport |
| Jeudi 28 Juillet 2022, 15H à 17H | Rapport du lancement du projet « Initiative Médias sans violences basées sur le genre » | Rapport |
| Mardi 02 Août 2022 | Rédaction et publication de la lettre ouverte de l'ONG ALCRER pour Appeler au respect des directives de la CENA pour des élections législatives apaisées | Copie des journaux |

| | | |
|----------------------------|--|---|
| Mardi 02 Août 2022 | Enregistrement de trois (03) numéros de l'émission sur l'éducation civique de Béninois Libéré TV | Les rushes de l'émission |
| Cotonou le 05 Août 2022 | Lettre de condoléances de l'ONG-ALCRER suite au décès du journaliste Geoffroy Mensah | Archive de la copie de la lettre |
| Mercredi 17 Août 2022 | Atelier national de sensibilisation sur le projet d'accès à l'électricité hors réseau | Rapport |
| Mercredi 14 Septembre 2022 | Lettre ouverte de l'ONG ALCRER aux responsables et militants des Partis politiques pour les appeler à la retenue face au déferlement de propos régionalistes et ethnocentriques à l'approche des élections législatives. | Copie des Journaux et lien du communiqué publié sur le site internet de ALCRER et les canaux digitaux |
| Jeudi 15 Septembre 2022 | Compte rendu de l'audience accordée à une délégation de l'ONG ALCRER par le Président de l'Assemblée Nationale | Vidéo du reportage produite par la télévision e Assemblée Nationale Lien de l'article publié sur le Site de l'ONG ALCRER avec relais sur les réseaux sociaux |
| 16 Septembre 2022 | Finalisation du Site Internet de l'ONG ALCRER et harmonisation avec les autres canaux digitaux comme la page facebook, le compte twitter, la chaine youtube etc. | Le site de internet à l'effigie de l'ONG ALCRER |
| Vendredi 23 septembre 2022 | Compte rendu de la visite Une délégation du Fond Monétaire International (FMI) au siège de l'ONG ALCRER | Lien de l'article publié sur le Site de l'ONG ALCRER avec relais sur les réseaux sociaux |
| Vendredi 23 Septembre 2022 | Renouveau des membres du Conseil d'Administration de l'ONG ALCRER: Rufine Félicité AGBO réélue pour un mandat de 05 ans | Lien de l'article publié sur le Site de l'ONG ALCRER avec relais sur les réseaux sociaux |
| Vendredi 30 Septembre 2022 | Participation à l'atelier d'élaboration du rapport parallèle sur la mise en œuvre des ODD au Bénin : séances départementales | Rapport |
| Mercredi 5 octobre 2022 | Compte rendu de la visite de travail aux représentants de la société civile de l'ARMP du Bénin. | Lien de l'article publié sur le Site de l'ONG ALCRER avec relais sur les réseaux sociaux |
| 19 Octobre 2022 | Intervention de Martin Vihoutou ASSOGBA dans un reportage sur les sept ans du décès de Mathieu Kérékou réalisé par E-télé | Lien du reportage publié sur chaine Youtube de E-télé |
| 19 Octobre 2022 | Enregistrement d'une intervention de Martin Vihoutou ASSOGBA dans un reportage sur les valeurs communautaires à préserver réalisé par E-télé | Lien du reportage sur la chaine Youtube de E-télé |

| | | |
|---|--|--|
| Vendredi 04 Novembre 2022 | Création du Mail professionnel pour le personnel de ALCRER | Les adresses mails |
| Dimanche 04 Décembre 2022 | Martin Vihoutou ASSOGBA, invité de l'émission Tour de Contrôle de Golf-TV sur le rôle de la société civile pour une élection législative apaisée | Intégralité de l'émission téléchargée sur la chaîne youtube de Golf-TV |
| Vendredi 09 Décembre 2022 | Echanges à bâton rompus sur la corruption au Bénin avec Martin Vihoutou ASSOGBA : Le personnel de la SOBEBRA formés sur les stratégies de lutte contre la corruption | Lien de l'article publié sur le Site de l'ONG ALCRER avec relais sur les réseaux sociaux |
| Mardi 13 au mercredi 14 Décembre 2022 | Echanges entre les parties prenantes au processus électoral au Bénin : | Rapport |
| Du mardi 20 au mercredi 21 Décembre 2022 | Formation des membres du comité de pilotage de la Peosc sur la communication en période de crise | Rapport |
| Vendredi 30 Décembre 2022 | Atelier de validation du document qui présente la cartographie des zones à risques en période électorale | Rapport |

Autres activités

-La cellule de Communication est fréquemment associée aux activités de l'ONG Wake-Up For Your Right.

- Elle a aussi assisté à une soirée de distinction des acteurs du développement au Bénin dénommée « la Nuit des Oscars des Elites ». Organisée par le Journaliste Yves Dah Gounon, cette soirée s'est déroulée à Blue Zone de Cotonou. L'ONG ALCRER a été invitée en qualité d'acteur de développement du Bénin pour soutenir l'initiative.

D- Activités des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux textes statutaires, les membres de l'ONG ALCRER ont tenu une Assemblée Générale Ordinaire en 2022.

De même, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis deux fois (02) au cours de l'année 2022 pour deux sessions ordinaires

L'Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le Vendredi 23 septembre 2022 avec pour l'ordre du jour que voici :

- 1- Cérémonie d'ouverture ;**
- 2- Présentation des rapports moral et technique de 2021 ;**
- 3- Approbation du budget révisé pour l'exercice social de 2021**
- 4- Examen et adoption du rapport financier pour l'exercice social de 2021**
- 5- Examen et adoption du rapport annuel 2021 du Comité de contrôle ;**
- 6- Validation du plan de travail pour l'exercice social en cours ;**
- 7- Approbation du budget pour l'exercice social de 2022 ;**
- 8- Renouvellement des membres du conseil d'administration ;**
- 9- Divers ;**
- 10- Pouvoirs.**

La première session ordinaire s'est tenue le 09 Septembre 2022 et a pour ordre du jour les points ci-après :

- 1- Examen de l'évolution des projets/programmes en cours ;**
- 2- Présentation des rapports technique et financier de 2021 aux membres du CA ;**
- 3- Examen du rapport annuel 2021 du Comité de contrôle ;**
- 4- Point des cotisations des membres de l'organisation ;**
- 5- Divers**

Quant à la deuxième session, elle s'est tenue le jeudi 22 décembre 2022. Cette session avait pour ordre du jour les points suivants :

- 1- Examen et adoption du rapport d'activités de 2022 ;**
- 2- Bilan et évolution des projets/programmes en cours ;**
- 3- Point des cotisations des membres de l'organisation ;**
- 4- Perspectives pour l'année 2023 ;**
- 5- Auto-évaluation de la gouvernance (Coopération Suisse) ;**
- 6- Divers.**

Les procès-verbaux de ces assises sont disponibles au secrétariat de l'ONG ALCRER.

IV- IMPACTS

En raison de sa visibilité et de ses prises de position, ALCRER est représentée dans plusieurs cadres d'échanges dans les Ministères. Voici le point dans le tableau suivant.

Différents cadres d'échanges dont ALCRER est membre

| DENOMINATION | CADRE D'ECHANGES | NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT ALCRER |
|--|--|---|
| Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale | Groupe thématique décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire GT2DAT | LOKO Gervais |
| Ministère du Commerce et de l'Industrie | - Commission Nationale chargée de l'Ajustement des prix des produits pétroliers ; - Commission nationale chargée de l'assainissement du marché intérieur des produits pétroliers raffinés et de leur dérivée en République du Bénin (CONAMIP) | ASSOGBA V. Martin |
| Coalition RSE | Coalition pour permettre, à travers la société civile, la diffusion et la mise en œuvre durable de pratiques de respect des droits humains et environnementaux et du devoir de vigilance par les entreprises. | LOKO Gervais GANDEMEY Luc-Omer Axel BOKOU KORA Nasrine |
| Direction Générale de l'Eau | - Comité de gestion du programme OMIDELTA/Acteur-Etatiques -Cadre de Concertation des Acteurs Non-Etatiques pour l'Eau et l'Assainissement (CANEA) | ASSOGBA V. Martin et GOUTON Koami GANDEMEY Luc-Omer |
| Ministère de l'énergie | Membre Conseil d'Administration du MCA II/volet Energie | ASSOGBA V. Martin |
| Ministère de la défense | Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCPAL) | ASSOGBA V. Martin |

| | | |
|---|--|-------------------|
| Ministère du travail et de la fonction publique | Groupe thématique « Réforme administrative, Fonction Publique et Lutte Contre la Corruption » | LOKO Gervais |
| Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique | - Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur (CCNES) - Commission des Autorisations et des Agréments du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique | ASSOGBA V. Martin |
| Présidence de la République | Membre de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) | ASSOGBA V. Martin |

Projet de constitution des réseaux régionaux de contributeurs : ALCRER est pleinement satisfaite du soutien de RSF qui lui a permis d'apprendre à travailler sur une problématique inhabituelle dans son portefeuille voire peu présente dans le débat public au Bénin. Le travail de mobilisation des acteurs, de conduite de débats et de documentation des expériences et expertises du pays a permis de renforcer les compétences de ses équipes internes et de consolider son leadership sur la thématique des deux groupes de travail. Néanmoins, pour les prochaines, il conviendra d'accorder plus de temps aux sessions de master class et de formation et de fournir aux participants des ressources complémentaires pour approfondir les connaissances reçues.

V- DIFFICULTÉS RENCONTREES

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets/programmes, nous avons rencontré de nombreuses difficultés énumérées comme suit :

Projet d'Appui spécial à l'Apurement des Comptes de Gestion des communes (PAAJCOG)

Le niveau d'exécution des activités est faible parce que la mise œuvre des activités a été un peu perturbée par l'évolution du contexte institutionnel au niveau de la Cour des comptes. Le processus d'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics a été plus long que prévu.

La mise en œuvre des activités a été perturbée par la Décision DCC 21-435 du 30 décembre 2021 de la Cour constitutionnelle qui a déclaré en partie contraire à la constitution la Loi organique N°2020-38 du 11 février 2021 sur la Cour des comptes en son Article 51 qui précise que « *Les contrôles de la Cour des comptes sont confiés à des **Conseillers**, à des **Conseillers référendaires** et à des **auditeurs** ».*

Projet « Transparence & Redevabilité »

Avec un taux de 31%, le niveau de réalisation des activités pour le premier semestre est faible. Plusieurs raisons sont à la base de cette faible performance notamment :

- La mise en place tardive du financement du projet. Celui-ci a été retardé par la négociation d'un avenant destiné à corriger certaines erreurs matérielles du contrat signé le 15 février 2022. Avec la signature de l'avenant le 13 mai 2022, la première tranche du financement n'a été mise en place que vers la fin de mai 2022, soit un retard de trois mois ;
- Le caractère interdépendant de plusieurs activités : trois des quatre activités qui n'ont pas connu un début de réalisation attendent en fait que les activités préalables en cours soient d'abord achevées. C'est le cas des deux formations qui devront être déployées sur la base de guides dont le processus de réalisation est toujours en cours ;
- L'installation tardive de certains responsables communaux comme les secrétaires exécutifs, nouveaux ordonnateurs des communes à la suite des réformes sur la décentralisation de décembre 2021 : après cette réforme, ces acteurs ont été installés dans leurs fonctions en avril 2022. Or, en tant que nouveaux gestionnaires techniques des mairies, la mise en œuvre de certaines activités telles que l'implication des OSC dans la passation des marchés publics, l'organisation d'audiences publiques de reddition de comptes ont besoin de leur engagement. Pour s'assurer du succès de ses interventions, ALCRER a dû faire une tournée dans la plupart des communes pour rencontrer ces nouveaux acteurs et avoir un gentleman agreement sur plusieurs centres d'intérêt relatifs à la veille citoyenne. Ce travail préalable avec ces acteurs a joué sur le calendrier général des interventions ;
- Le manque d'ouverture de la Cour des comptes qui, malgré nos multiples relances, ne répond pas encore à nos sollicitations.

Projet de constitution des réseaux régionaux de contributeurs

Un discours défavorable à l'objectif du Projet enregistré est lié au fait que les petites nations comme le Bénin ne sont pas capables d'affronter les géants des plateformes du web pour leur imposer des obligations.

Participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin pour le développement économique local

Composante 1 : Voix des citoyenNes

Au cours du deuxième semestre de 2022, outre le retard occasionné par le processus de révision du document de projet et le réaménagement du budget, la principale difficulté rencontrée concerne l'appropriation et compréhension du DEL et ses implications par les CPC. Ceci a joué sur la faible demande d'audiences de reddition de comptes sur le DEL de la part des CPC. Cette situation s'explique du fait que les OSC membres du consortium qui devraient en principe outiller les CPC et les acteurs locaux sur le DEL, n'ont été elles-mêmes, renforcées qu'en fin de semestre (décembre 2022).

Composante 2 : *Redevabilité financière et lutte contre l'impunité*

Les difficultés enregistrées dans le cadre de la composante 2 portent notamment sur les activités de lutte contre la corruption et de redevabilité financière.

Au titre de la sous-composante Lutte contre la corruption, il y a la mise en place tardive du financement de la GIZ pour un paquet d'activités, notamment la formation des acteurs de la Société civile.

Au titre des activités de redevabilité financière, certaines difficultés sont également liées à la mise en place tardive du financement de la GIZ. Il s'agit des activités portant sur la formation des OSC sur le Guide élaboré sur la veille citoyenne des comptes publics communaux à l'usage des OSC, l'appui à l'organisation d'audiences publiques de reddition sur les comptes publics communaux et la réalisation des versions citoyennes du budget gestion 2023 de six communes.

Sur les activités relevant de l'appui de la Coopération Suisse, les difficultés sont liées à la gestion des calendriers dans le cadre du processus multi-acteurs engagé avec la DGTCP et la coopération technique allemande GIZ. Le processus d'actualisation du manuel de procédures de reddition des comptes publics a été plus long que prévu mais constitue un point d'apprentissage pour les expériences futures. La longue durée a cependant contribué à l'élaboration d'un document de qualité apprécié de tous les acteurs, notamment, les cadres des administrations centrales et communales, des préfectures, des acteurs de la Société Civile et des partenaires techniques et financiers. Le défi pour le nouveau manuel est de créer les conditions de sa mise à jour périodique sans attendre une décennie pour sa relecture.

Il y a eu aussi l'impossibilité d'imprimer le manuel actualisé sans le décret de mise en vigueur. De même, l'implication des receveurs et inspecteurs des impôts a augmenté le nombre d'acteurs impactés par le renforcement des compétences des acteurs intervenant dans la reddition de comptes publics communaux sur le nouveau manuel ; ce qui a suscité un avis de non-objection dont le processus d'adoption s'est fondu dans le processus en cours d'approbation du planning opérationnel 2023 des activités sur financement de la Coopération Suisse.

Composante 3 : Valorisation des potentialités économiques

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités de la composante 3 portent notamment sur les points ci-après :

- le respect des calendriers des activités par les communes. On note un nombre important de reports de date dans le cadre de la mise en œuvre des activités.
- la coordination de certaines initiatives entre les maires et les SE pose d'importants défis. Par exemple, on prépare tout avec le SE et le maire peut venir remettre en cause à la dernière minute

Par ailleurs, on note dans les pratiques des communes que la priorité est donnée à la mobilisation des ressources au détriment du DEL axé sur l'offre des services au profit de l'entrepreneuriat. Face à cette situation, le programme discute avec les mairies pour que leur stratégie de mobilisation des ressources soit adossée à la promotion de l'économie locale

VI- Leçons apprises

La mise en œuvre des projets/programmes a permis à l'ONG ALCRER de tirer quelques enseignements majeurs à savoir :

Projet de constitution des réseaux régionaux de contributeurs

- La question de la régulation des services numériques au niveau international est très peu présente dans le débat public et sa pertinence est parfois remise en cause. En effet certains estiment que les réseaux sociaux offrent l'occasion aux citoyens de contourner la pratique de la censure et les tentatives de musellement de la presse traditionnelle par les pouvoirs publics nationaux et qu'engager un processus de régulation des services numériques offre l'occasion aux gouvernements de contrôler à leur guise cet espace de liberté d'expression : pour eux, la régulation présente plus de risques que de bénéfices.

Sur ces deux avis divergents, il importe de travailler à améliorer la présentation de la problématique du Projet. Par exemple, sur la nécessité de la régulation, il convient de mettre l'accent sur l'importance de la préservation de la liberté d'expression. Sur l'incapacité des pays à faire efficacement face aux géants du net, il faudra montrer que ce constat confirme en fait la pertinence du projet qui consiste à construire une démarche inclusive (au niveau régional et international) sur la régulation des services numériques

- Il est nécessaire, pour la société civile, de continuer à intervenir sur la protection et la promotion des droits des utilisateurs des services numériques : l'ignorance de ces derniers favorise notamment les violations du droit à la protection de leurs données personnelles. Dans le cadre de la poursuite éventuelle du Projet, il importe de travailler à sensibiliser les usagers sur la protection de leurs données et les voies de recours efficace quand celles-ci sont compromises.
- La société civile ne doit pas négliger de travailler davantage sur les devoirs des usagers en leur faisant comprendre qu'il n'y a pas de liberté d'expression absolue sur le web. Les réseaux sociaux doivent rester un espace de droit et, la responsabilité de ceux qui s'y expriment, doit être engagée selon des mécanismes clairs et transparent.
- La participation des acteurs publics aux débats est nécessaire. Elle présente deux avantages : (i) les agents des structures publiques ayant une bonne connaissance des politiques publiques liées au numérique peuvent utilement contribuer aux débats ; (ii) la participation de ces acteurs publics à la formulation des recommandations est susceptible de favoriser le plaidoyer de la société civile pour la mise en œuvre desdites recommandations.
- L'organisation d'activités en novembre est peu productive et peu mobilisatrice : le dernier trimestre de l'année est une période de tension où les structures sont très concentrées sur leur propre performance de l'année plutôt que de répondre à des sollicitations extérieures ; ce qui rend difficile leur mobilisation.
- la soumission de contributions écrites par les experts contribue à des analyses bien documentées et plus profondes ; ce qu'on n'aurait pas eu uniquement avec des débats lors des ateliers ; les contributions écrites des experts améliorent le rapportage en évitant des hiatus entre les propositions des experts et la version finale des recommandations soumises au FID.

Participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin pour le développement économique local

- Au vu de certains constats liés au contenu du document et à des évolutions du contexte national, la coordination a introduit un mémoire en mai 2022 auprès de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas afin de réviser le document de projet. Après l'accord de l'Ambassade, la coordination et les équipes techniques ont procédé aux réajustements nécessaires, notamment la reformulation de certaines activités, l'actualisation du cadre de résultats et de certains indicateurs, la révision du narratif du programme dont la description des activités et le chronogramme des activités puis un réajustement du budget du programme. Ensuite, le document révisé a été officiellement introduit à l'Ambassade qui a donné son approbation en novembre 2022. A la suite de cet accord, une nouvelle planification pour le reste de l'année 2022 a été faite et exécutée

Le Projet « Transparence et Redevabilité »

Deux enseignements majeurs sont à retenir. Il s'agit :

- L'élaboration du manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux à l'usage des ordonnateurs et des comptables publics a intégré les dispositions d'élaboration des comptes administratifs pour faciliter l'élaboration des comptes annuels des communes avec les nouvelles dispositions du code de l'administration territoriale en République du Bénin (loi n°2021-14 du 20 décembre 2021). Cette activité a suscité l'intégration des receveurs des impôts et des inspecteurs des impôts

Pour assurer la facilitation de l'appropriation et l'adoption des conclusions de l'évaluation de l'apurement des comptes de gestion des communes, la démarche méthodologique a retenu une co-production avec l'implication des acteurs de la chaîne des comptes de gestion des communes jusqu'à l'apurement.

VII- PERSPECTIVES

Pour l'année 2023, l'ONG ALCRER a engagé des démarches auprès du pouvoir central pour l'obtention d'un ACCORD-CADRE compte tenu du volume d'activités qu'elle mène au profit des populations et sa contribution au débat national.

Pour mieux répondre aux besoins de la population et atteindre les objectifs déterminés, L'ONG ALCRER, envisage la construction de son siège qui sera composé d'un immeuble de quatre étages. Chaque niveau du bâtiment sera logé un groupe thématique pour faciliter la circulation de l'information au niveau des différents cibles.

Aussi, les activités planifiées dans le cadre des projets/programmes poursuivront.

Il s'agit notamment de :

➤ **Projet de constitution des réseaux régionaux de contributeurs**

- A la fin du projet, nous avons l'intention de restructurer le pool des experts afin de continuer à le mobiliser sur les problématiques liées à l'économie numérique en général.

De même, ayant été fortement sensibilisés au cours du Projet sur les dérives du net du fait de la méconnaissance des droits et devoirs du citoyen dans le cyberspace, l'ONG ALCRER a pris l'engagement de formuler des projets et de rechercher des financements auprès de ses partenaires.

Surtout, elle accordera une place de choix à cette problématique des réseaux sociaux dans les réponses qu'elle est en train de construire dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

➤ **Projet d'Appui spécial à l'Apurement des Comptes de Gestion des communes (PAAJCOG)**

- L'élaboration du manuel de procédures de reddition des comptes publics communaux à l'usage des ordonnateurs et des comptables publics a intégré les dispositions d'élaboration des comptes administratifs pour faciliter l'élaboration des comptes annuels des communes avec les nouvelles dispositions du code de l'administration territoriale en République du Bénin (loi n°2021-14 du 20 décembre 2021). Cette activité a suscité l'intégration des receveurs des impôts et des inspecteurs des impôts

Pour assurer la facilitation de l'appropriation et l'adoption des conclusions de l'évaluation de l'apurement des comptes de gestion des communes, la démarche méthodologique a retenu une co-production avec l'implication des acteurs de la chaîne des comptes de gestion des communes jusqu'à l'apurement.

- Prochains pas sur l'apurement comptes de gestion des communes : La mise en place d'un Comité pour l'apurement des comptes de gestion des communes afin d'assurer la facilitation de l'appropriation et l'adoption des conclusions de l'évaluation sur l'apurement des comptes de gestion des communes. La démarche méthodologique intégrera l'implication des acteurs de la chaîne des comptes de gestion des communes jusqu'à l'apurement. Il s'agit des acteurs de la Cour des Comptes, de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT), Trésor public, CONAFIL, Société civile, deux personnes ressources

et un facilitateur

Le Comité élaborera une stratégie de plaidoyer sur la problématique de l'apurement des comptes de gestion des communes

➤ **Projet « Transparence & Redevabilité »**

Au cours de la période de référence, certaines activités n'ont pu être réalisées en raison du lien avec d'autres activités. C'est le cas des activités ci-après :

- **Former les OSC locales sur le guide élaboré pour la veille citoyenne sur les comptes de gestion** : cette activité n'a pu être réalisée car le processus du guide sur la base duquel la formation aura lieu n'a pas encore été achevé.
- **Animer un Groupe de travail sur le suivi citoyen de la commande publique** : cette activité a un lien avec l'organisation de l'atelier national qui a réuni les acteurs étatiques et non-étatiques le 24 août 2022 à Bohicon. Cet atelier a permis de faire une première rencontre de la plupart des membres du Groupe de travail. La véritable première session du Groupe de travail se tiendra au cours du mois d'octobre sur la base des conclusions et des résultats de la rencontre de Bohicon. A cette occasion, le projet de guide en cours de réalisation sera soumis à l'appréciation des membres du Groupe de travail.
- **Editer et vulgariser le guide national de suivi citoyen de la commande publique** : cette activité n'a pu être réalisée car le processus du guide sur la base duquel la formation aura lieu n'a pas encore été achevé.
- **Organiser un échange avec la Cour des comptes et un échange avec une haute institution gouvernementale sur la diffusion systématique du rapport de la juridiction financière** : La Cour des comptes est actuellement fermée à toutes nos sollicitations pour discuter des modalités d'organisation de cette activité envisagée au départ comme une co-construction.

CONCLUSION

En conclusion, l'intérêt suscité par les activités développées dans le cadre des programmes/projets pour l'amélioration de la gouvernance locale, souligne toute l'importance de la pratique de la participation citoyenne. Et nombreux sont les acteurs qui ne cessent de mettre en exergue la pertinence du programme PartiCiP au DEL, son opportunité et la justesse de ses choix opérationnels pour la valorisation des potentialités économiques des communes cibles. Toute chose qui favorisera le développement économique et locale de ses communes.

Aussi, le leadership de l'ONG ALCRER s'est consolidé en 2022 dans ses domaines d'intervention que sont : la promotion de la bonne gouvernance, de l'exercice de la démocratie, de la défense des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme. Notamment à travers le volet lutte contre la corruption, les nombreuses lettres de dénonciation démontrent de la pertinence des actions de lutte contre la corruption au niveau des populations.

La mise en œuvre des activités en 2022 a souffert de quelques aléas et contingences non maîtrisables. Cependant, la plupart des perturbations ont été contenues et des réajustements nécessaires ont été faits aux niveaux concernés.

A la fin de l'année 2022, l'ONG ALCRER demeure un grand acteur de la société civile à travers son engagement aux côtés de la population et ses nombreuses sollicitations au plan national et international.

Rapport (Janvier – Décembre 2022)

Approuvé le Vendredi 22 Décembre 2022 à Cotonou

Pour les membres du Conseil d'Administration de l'ONG ALCRER

La Présidente,



AGBO Rufine Félicité

Le Secrétaire Général,



DOSSA Jean-Claude